Gezinsbond



Manuel du logiciel "Contributions alimentaire pour enfants" Réalisé par le Gezinsbond vzw

Version 8.0



Windows 98 (SE) ou supérieur

Lecture des fichiers d'aides

Adobe Acrobat Reader *Téléchargement gratuit à : <u>http://get.adobe.com/fr/reader/</u>* Début 2005, le Gezinsbond a lancé sa nouvelle méthode de calcul de contributions alimentaires pour enfants. Le schéma nouveau et plus complexe faisait partie de **la publication** « **Mon enfant, enfant coûteux ?!** ». Un pas supplémentaire a été franchi dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue des Familles.

Pendant la mise au point de ce calculateur de contributions alimentaires, cette méthode a été élargie à certains égards et peaufinée. Certaines techniques sont en effet impossibles sur papier, alors qu'elles se laissent appliquer de manière électronique.

L'utilisateur du calculateur de contribution alimentaire dispose en tous cas d'un nombre d'options plus important que l'utilisateur du schéma qui figure dans la publication.

Voici les principales possibilités supplémentaires du calculateur de contribution alimentaire :

1. Libre choix de la date de calcul

Vous pouvez librement choisir la date de calcul de la contribution alimentaire, tant dans le passé que dans l'avenir. Au moyen de la date de naissance de l'enfant, le calculateur de contribution alimentaire établit l'âge précis de l'enfant à ce moment- là. Pour un calcul dans le passé, vous saisissez l'indice correspondant. Des calculs dans l'avenir se font bien sûr seulement sur base du dernier indice connu.

2. Calculer la contribution alimentaire jusqu'à l'âge d'articulation

Vous pouvez calculer la contribution alimentaire jusqu'à un certain âge d'articulation, par exemple jusqu'à l'âge de 6, de 12 ou de 18 ans. Vous pouvez évidemment choisir un autre âge d'articulation. Cela vous permet de calculer les coûts des enfants pour une période au-delà d'une seule année. Le calculateur de contributions alimentaires établit alors les coûts des enfants sur base de la moyenne de leur âge entre le moment présent et l'âge d'articulation que vous avez saisi.

3. Adapter le pourcentage du coût supplémentaire

Vous pouvez vous-même placer en deux ménages le coût supplémentaire de l'éducation d'enfants, au lieu d'en un seul. Dans la publication, nous évaluons ce coût supplémentaire à 30 %. Vous pouvez choisir un pourcentage plus élevé ou plus bas. Si vous n'acceptez pas ce coût supplémentaire, vous pouvez le mettre à zéro.

4. Déterminer vous-même le coût supplémentaire

Vous pouvez vous-même déterminer les montants auxquels vous voulez appliquer le coût supplémentaire. Dans la publication, le coût supplémentaire est calculé sur tous les frais.

5. Déterminer vous-même la répartition des frais

Vous pouvez librement choisir la répartition des frais, c.-à-d. fixer librement la répartition proportionnelle des frais des enfants sur les différents postes de frais. Vous pouvez choisir un autre ensemble de dépenses, par exemple en augmentant la part du coût du logement et en réduisant celui de la nourriture. Dans la publication, nous avons appliqué par défaut la répartition des frais – plutôt dépassé – des études scientifiques du professeur Renard. Vous pouvez même répartir les frais en montants absolus sur les différents postes de frais.

6. Interventions publiques par enfant

7. Avantages divers

Pour déterminer le revenu familial net, nous avons ajouté le poste « avantages divers ». Des études récentes ont en effet démontré que ces avantages extralégaux représentent en moyenne déjà quelques 13 % du salaire net.

8. Prise en compte du revenu d'intégration sociale avant le calcul de la répartition proportionnelle des revenus

Vous pouvez non seulement prendre en compte le revenu d'intégration sociale pour personne isolée, mais aussi le revenu d'intégration sociale avec charge familiale et le revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante.

9. Mécanisme de ralentissement pour petit revenus

Le calculateur de contributions alimentaires contient un mécanisme de ralentissement qui est activé automatiquement pour de très petits revenus, notamment lorsque le revenu familial est inférieur à deux fois le montant du revenu d'intégration sociale avec charge familiale. La prise en compte du revenu d'intégration sociale est diminuée progressivement pour éviter de brusques transitions dans la répartition proportionnelle du revenu familial.

10. Exclure de la consommation une partie des revenus

Par le biais du taux d'épargne, vous pouvez exclure de la consommation une partie des revenus. Les coûts d'enfants seront alors calculés sur base un revenu plus petit.

11. Procéder au calcul linéaire des frais d'enfants

Le calculateur de contributions alimentaires fait un calcul dynamique des frais d'enfants, c.-à-d. qu'il tient compte de façon linéaire de l'âge de l'enfant de jour en jour et non pas graduellement par année.

12. Des hébergements différents par enfant

Vous pouvez saisir un hébergement différent pour chaque enfant.

13. Le calcul par enfant

Vous pouvez calculer les frais individuellement par enfant, donc également la contribution alimentaire par enfant.

14. Le résultat par type de frais

Vous obtenez aussi un aperçu des frais d'enfant détaillés par type de frais et par enfant.

15. Un double calcul : le précalcul et le postcalcul

Vous pouvez choisir entre un précalcul et un postcalcul. Le précalcul se fait sur base des données de la dernière fiche de paie. Cela vous permet de calculer un acompte pour la contribution alimentaire. Le postcalcul se fait sur base des données définitives des revenus figurant sur la dernière feuille d'impôts ou sur un calcul informatique d'un logiciel de calcul d'impôts. Dans le postcalcul, vous tenez compte des revenus définitifs (pécule de vacances, 13^e et 14^e mois, primes de fin d'année et autres revenus), ainsi que de toutes les implications fiscales.

16. Avantage fiscal de la déduction de la contribution alimentaire (postcalcul)

Dans le postcalcul, vous tenez dûment compte de l'avantage fiscal que le parent débiteur alimentaire obtient du fait qu'il peut défalquer fiscalement 80 % de la contribution alimentaire qu'il a payée.

17. Calcul automatique du montant supplémentaire ou excédentaire de la contribution alimentaire (postcalcul)

Le postcalcul vous permet de calculer automatiquement si l'acompte calculé avec le précalcul était suffisant ou non. Le calculateur de contributions alimentaires vous donne immédiatement le montant que le débiteur alimentaire a payé trop peu et qu'il doit donc ajouter; ou qu'il a payé de trop et qui doit dès lors lui être remboursé.

18. Un rapport final clair

Vous pouvez imprimer un rapport final clair en détaillé en format PDF.

19. Enregistrement des calculs effectués

Les calculs effectués, vous pouvez les enregistrer sous la forme d'un fichier XML. Ces fichiers enregistrés, vous pouvez les consulter et traiter de nouveau par la suite.

- Revenus
 - La fiche de paie la plus récente (de préférence plusieurs fiches de paie pour calculer la moyenne des revenus mensuels)
 - La feuille d'impôts la plus récente
 - La feuille des résultats d'un logiciel de calcul d'impôts sur base de la déclaration fiscale la plus récente
 - Un récapitulatif des avantages divers
 - Une copie du/des contrat(s) de location pour les revenus immobiliers
 - Une estimation des revenus mobiliers
 - Le montant de l'allocation familiale : global ou détaillé par enfant
- Dépenses
 - La date de naissance des enfants
 - L'année d'étude de chaque enfant : école maternelle, primaire, secondaire ou supérieure (type, en « kot »/à domicile)
 - L'arrangement de séjour exprimé en pourcentages
 - Les accords concernant les frais qui ne sont pas liés à l'hébergement
 - Le montant d'éventuels frais supplémentaires (médicaux)
- Données variables sur le site web de la Ligue des Familles : <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>
 - L'indice (en fonction de la date de calcul)
 - Le revenu d'intégration sociale pour personne isolée
 - Le revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale
 - Le salaire d'intégration sociale d'une personne cohabitante

Comment ce logiciel fonctionne-t-il?

Le calculateur de contributions alimentaires nécessite au moins JAVA.

Java est installé sur la plupart des ordinateurs, mais pour être sûr, il est préférable que vous naviguiez d'abord sur le site <u>http://java.com/fr/download/installed.jsp</u>. Cliquez-là sur *J'ACCEPTE LES CONDITIONS ET SOUHAITE CONTINUER* puis suivez les instructions qui apparaissent sur l'écran pour installer une éventuelle mise à jour.

Comment lancer les calculs ? (Windows)

Si vous avez exécuté la procédure d'installation correctement, vous trouverez un nouveau raccourci « **Calculateur de contribution alimentaire** » sur le bureau. Pour démarrer le programme, faites un double clic sur cet icone.

Attention : le lancement peut prendre un certain temps.

Les utilisateurs de Linux ou de MacOS X trouvent dans les répertoires respectifs sur le fichier de plus amples informations sur le lancement du calculateur de contributions d'alimentations.

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la L	igue des Familles		- 0	×
	Contril	butions alimenta	res pour enfants	
4	 Aide aux calculs 		Gezinsbond	
	2	Faites vos calculs		
	Ŭ	3	Chiffres variables (Site Web de la Ligue des Familles)	
familles				

• Option 1 : « Aide aux calculs »

Cette option vous conduit au vaste mode d'emploi (soit le présent document) qui vous dirige progressivement à travers le programme.

• Option 2 : « Faites vos calculs »

Cette option vous dirige vers le module de calcul permettant de calculer la contribution alimentaire.

• **Option 3 :** « **Chiffres variables** » (site Web de la Ligue des Familles)

Cette option vous dirige vers la page : <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u> A cette page, vous trouverez cinq rubriques offrant des informations pour effectuer vos calculs.

A Calulative cartilution alignatives. La Calindand et la Liqua de Familler			×
Enclardade	_		^
Type de calcul: Image: Comparison of the second			
Options de calcul			
Pourcentade du coût supplémentaire à cause de l'héberoement partagé			
Revenu d'intégration sociale pour personne isolée: 01/2021 958.91			
Revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale: 01/2021 1295,91			
Revenu d'Intégration sociale pour personne ophabitante: 01/2021 639,27			
Seuil de pauvreté EU SILC 2018			
Coordonnées des parants			
Prenom du parent 1.			
Prenom du parent 2:			
	Suivant >		
		_	

Si vous voulez de l'aide liée au contexte pour compléter la page, cliquez sur le point d'interrogation à côté des rubriques.

Vous trouverez de l'aide plus étendue dans le mode d'emploi (soit le présent document).

📓 Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Famillee	_	×
Fichier Alde		
Chiffres variables (Site Web de le tigue des Familles) Ajde au manuel Version Type de calcul:		
O Postcalcul sur base des revenus annuels (avertissement-extrait de rôle)		
Options de calcul		
Date de calcul (jj/mm/aaaa):		

Chois entre "Précalcul" ou "Postcalcul"

Salculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles				– 🗆 X
Fichier Aide				
Type de calcul: Image: Comparison of the second				
Options de calcul				
Date de calcul (jj/mm/aaaa):		12/02/2021	0	
Nombre d'enfants communs:		2		
Âge charnière pour enfants		⊖ oui ● non	0	
Pourcentage du coût supplémentaire à cause de l'hébergement partagé		30 %	0	
Indice:	01/2021	134,60	0	
Revenu d'intégration sociale pour personne isolée:	01/2021	958,91	0	
Revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale:	01/2021	1295,91	0	
Revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante:	01/2021	639,27	0	
Seuil de pauvreté EU SILC 2018		1184,33	0	
Coordonnées des parents				
Prénom du parent 1:		Christel		
Prénom du parent 2:		Mario		
				Suivant >

- Choisissez « **Précalcul** » si vous voulez calculer la contribution alimentaire sur base du revenu mensuel net selon la dernière fiche de salaire.
- Choisissez « **Postcalcul** » si vous voulez calculer la contribution alimentaire sur base des chiffres définitifs de la dernière déclaration fiscale.

Un double calcul : précalcul et postcalcul

L'idéal est de faire un double calcul.

D'abord un **précalcul** sur base de la fiche de salaire la plus récente pour faire l'estimation d'un acompte. Un an et demi à deux ans plus tard, vous pouvez refaire le calcul sur base de la feuille d'impôts qui réunit les données des revenus définitifs de l'année imposable pour laquelle vous avez effectué le précalcul. Cela vous permet de vérifier si l'acompte calculé était suffisant ou non.

Ensuite, vous comparez les résultats du **postcalcul** avec ceux du précalcul. Le calculateur de contribution alimentaire vous donne immédiatement le montant que le débiteur alimentaire a payé trop peu et qu'il doit donc ajouter. Ou qu'il a payé de trop et qui doit dès lors lui être remboursé. Si vous disposez d'un logiciel de calcul d'impôts, vous pouvez évidemment faire le postcalcul jusqu'à une année plus tôt, au moyen de la déclaration d'impôt soumise.

Le seul précalcul est insuffisant

En principe, un précalcul est insuffisant à lui seul. La fiche de salaire mensuelle est un mauvais indicateur des revenus annuels nets et effectifs.

- La retenue du précompte professionnel est insuffisante par rapport à l'imposition finale. Les barèmes du précompte professionnel sont à présent systématiquement trop élevés. Le précompte professionnel tient également trop peu compte des avantages fiscaux pour enfants à charge dans l'impôt des personnes physiques. Il tient toujours trop peu compte de l'importante réforme fiscale du 10 août 2001 : un montant exonéré plus élevé pour personnes mariées, un montant exonéré supplémentaire pour des enfants à charge de parents divorcés qui sont taxés en tant que personnes isolées (c.-à-d. à condition qu'ils ne soient pas remariés ni cohabitants légaux).
- 2. La fiche de paie mensuelle n'est qu'un « flash » dans le courant de l'année. La fiche de salaire ne tient pas compte de revenus supplémentaires tels que le pécule de vacances, le 13^e et le 14^e mois, les primes de fin d'année, les bonifications et autres revenus imprévus. En outre, la fiche de paie d'un seul mois ne tient pas compte de modifications des revenus dans le courant de l'année, telles que : augmentation, changement d'emploi/employeur, chômage, maladie/invalidité, interruption de carrière/crédit-temps/congé parental, congé de maternité ou de paternité, passage à un emploi partiel ou l'inverse.
- 3. Le précompte professionnel ne tient pas compte de certains avantages fiscaux importants, tels que la déduction fiscale de l'accueil d'enfants et la déduction fiscale de contributions alimentaires. Cette dernière surtout, est importante pour le coût de l'enfant. Le parent débiteur alimentaire peut déduire de ses revenus professionnels toute contribution alimentaire régulièrement payée et ce à raison de 80 %. Cela donne un avantage fiscal allant jusqu'à 50 % (à majorer des impôts communaux). Cet avantage fiscal augmente les revenus nets du parent débiteur alimentaire. C'est donc par le biais du postcalcul que vous devez tenir compte de cette déduction fiscale.

Nous comprenons que, surtout pour des assistants professionnels, ce n'est pas faisable d'effectuer chaque année aussi bien un précalcul qu'un postcalcul. Nous leurs recommandons de faire eux-mêmes un pronostic des revenus annuels au moyen d'un certain nombre de fiches de paie récentes, tout en tenant compte des revenus supplémentaires. D'abord, les professionnels feront de préférence un précalcul pour pouvoir fixer une contribution alimentaire à titre d'acompte. Ensuite, ils pourront, au moyen d'un logiciel de calcul d'impôts, calculer l'impôt qui sera finalement dû. Ainsi peuvent-ils, avec des chiffres assez récents, opter quand même pour un postcalcul.

(calcul sur base du revenu net mensuel selon la dernière fiche de salaire)

• Sélectionnez : « Précalcul » à l'écran initial.

	6.45-7.65.554.6 6.655.7.5			andra and good an	
Calculateur de contributions alimentaire? - Le Gezinsbond et la Ligue des Families Fichier Aide				-	~
Type de calcol:					
Précalcul sur base des revenus mensuels (par exemple: fiche de paie)					
O Postcalcul sur base des revenus annuels (avertissement-extrait de rôle)					
Options de calcul					
Date de calcul (ij/mm/aaaa):		12/02/2021	0		
Nombre d'enfants communs:		2			
Âge charnière pour enfants		⊖ oui	0		
Pourcentage du coût supplémentaire à cause de l'hébergement partagé		30 - %	0		
Indice:	01/2021	134,60	0		
Revenu d'intégration sociale pour personne isolée:	01/2021	958,91	0		
Revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale:	01/2021	1295,91	0		
Revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante:	01/2021	639,27	0		
Seuil de pauvrelé EU SILC 2018		1184,33	0		
Coordonnées des parents					
Prénom du parent 1:		Christel			
Prénom du parent 2:		Mario			
				Suivant >	

Adaptation des options de calcul

La **date de calcul** est automatiquement la date de la journée. Vous pouvez modifier celle-ci. Cela produit évidemment un effet sur le résultat du calcul.

Si vous désirez modifier la date de calcul, vous devez le faire selon le mode de saisie **jj/mm/aaaa**. Appuyez ensuite sur « **tab** » pour passer à un champ suivant ou cliquez dans ce champ avec le curseur de la souris.

Nombre d'enfants communs

Saisissez le nombre d'enfants communs.

L'âge d'articulation pour les enfants

Vous pouvez choisir entre deux façons pour calculer les coûts des enfants et donc la contribution alimentaire qui sera due. Vous opérez votre choix en répondant « **Oui** » ou « **Non** » à la question « Age d'articulation pour enfants ».

Si vous sélectionnez « **oui** », le calculateur de contributions alimentaires calculera le coût moyen des enfants entre l'âge actuel et l'âge d'articulation choisi. Le coût sera alors calculé sur base de l'âge moyen entre la date de calcul saisie et la date à laquelle les enfants atteindront l'âge d'articulation. Vous opterez

alors pour la moyenne des frais d'enseignement du cycle scolaire dont les enfants suivront principalement les cours : l'enseignement maternel, primaire, secondaire ou supérieur.

Parmi les âges d'articulation souvent utilisés, citons : 6, 12 et 18 ans. A chacun de ces âges, les allocations familiales sont augmentées d'un supplément d'âge. Les enfants passent généralement à un cycle d'enseignement supérieur.

Vous pouvez librement déterminer l'âge d'articulation de chaque enfant. Cela vous permet de suivre la réalité : par exemple lorsqu'un enfant, dans son cycle scolaire, a pris du retard ou de l'avance par rapport aux autres enfants de son âge ; et qu'il passe donc une ou plusieurs années plus tôt ou plus tard à un cycle d'enseignement supérieur.

Le calcul de la contribution alimentaire jusqu'à un âge d'articulation offre l'avantage que vous calculez un montant pour une période au-delà d'une seule année. L'inconvénient réside dans le fait que vous calculez ce montant pour une période plus longue en vous basant sur les revenus actuels.

Les professionnels opteront souvent pour un calcul jusqu'à un âge d'articulation, plutôt que pour un calcul d'année en année.

Si vous sélectionnez « **non** », le calculateur de contributions alimentaires calculera le coût des enfants au moment de la date de calcul. La contribution alimentaire qui en résulte, aura alors une validité d'une seule année. Un an plus tard, vous devrez à nouveau calculer le coût et la contribution alimentaire. L'enfant aura alors un an de plus.

Attention : toute modification ultérieure de « **Oui** » et de « **Non** » dans cette rubrique entraînera la remise à zéro des données saisies dans l'écran « Coordonnées des enfants » – rubrique « Type d'enseignement » (pas d'enseignement).

Pourcentage du coût supplémentaire à cause de l'hébergement partagé

Dans son étude « Mon enfant, enfant coûteux », le Gezinsbond a estimé à 30 % le coût supplémentaire de l'éducation d'enfants dans deux ménages au lieu d'un seul. Ce coût supplémentaire n'a pas encore fait l'objet de recherches scientifiques.

Vous pouvez donc déterminer librement le pourcentage de ce coût supplémentaire : soit moins, soit plus de 30 %, au moyen des touches fléchées. Si vous n'acceptez pas ce coût supplémentaire, vous pouvez le mettre à zéro.

Saisir les variables

Complétez les trois champs suivants au moyen des chiffres variables que vous trouvez sur <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>.

Cliquez au-dessus de l'écran sur « Aide » et choisissez « Chiffres variables (site Web de la Ligue des Familles) ».



Indice : saisissez ici l'indice qui correspond avec le mois affiché en vert. (voir <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>)

Revenu d'intégration sociale pour personne isolée : saisissez ici le montant qui correspond avec le *mois affiché en vert*. (voir

http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite)

Revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale : saisissez ici le montant qui correspond au *mois affiché en vert*. (voir <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>)

Revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante : saisissez ici le montant qui correspond au *mois affiché en vert*. (voir <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>)

Sélectionnez ces chiffres sur le site Web en cliquant avec le bouton gauche de la souris, sélectionnez audessus « Édition » - « Copier », retournez aux calculateur, cliquez dans le champ à compléter et appuyez simultanément sur la touche CTRL et la touche V (CTRL-V).

Coordonnées des	parents			
Coordonnées des parents				
Prénom du parent 1:		1	Christel	
Prénom du parent 2:			Mario	Suivant >
Saisissez ici les no	ms des parents.			
Sélectionnez:	Suivant >			

Si vous souhaitez inclure des données personnelles étendues dans le rapport final (numéro de dossier, adresses), veuillez remplir les données respectives dans l'écran ci-dessous. Le code postal des deux communes est obligatoire.

Calculateur de contributions alime	ntairec - Le Gezinchond et la Lique dec Samilles	-
Fichier Aide		
Coordonnées des parents		
Numero du dossier:		
Gestionnaire du dossier:		
Parent 1		
Defearm		
Prenom.	Christel	
Nom:		
Rue + n°:		
Code postal + localité:	4000 Liège	
Darant 3		
Parent 2		
Prénom:	Mario	
Nom:		
Rue + n°:		
Code postal + localité:	6000 Charlerol	
	_	
< Précédent		Suivant >
		ourrant >
- /1		
Selectionnez:	Suivant >	

S'il y a des champs rouges qui apparaissent à certains endroits, cela signifie que les données saisies sont erronées ou qu'aucune d'entre elles n'a été saisie. Si tel est le cas, saisissez les données exactes.

Saisie des revenus

Salculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles			- 🗆	X
Fichier Aide				
Revenus moyens mensuels nets (y compris le pécule de vacances et la prime de	fin d'année ou le 13ème et/ou le 14ème mois)			
	Christel	Mario		
Revenus (selon la fiche de paie mensuelle ou revenus de remplacements)]
Revenus nets mensuels (selon la fiche de paie)	2245,0		1600,00	
Pécule de vacances et prime de fin d'année (ou prime de fin d'année et/ou 13ème ou 14ème	e mois)			
Vous connaissez les montants exacts				
- Montegris exacts	1500.0		1600.00	
Prime de fin d'année ou 13ème mois net (selon la fiche de paie)	1420,0		1380,00	
14ème mois net (selon la fiche de paie)	0,0		0.00	
TOTAL sur base annuelle	2920,0		2980,00	
Primes moyennes sur base mensionle	243,3	3	248,33	
Revenus moyens mensuels nets (1/12 ene des revenus annuels)	2488,3		1848,33	
rEstimations (les montants exacts ne sont pas connus)		/		
Nombres de mois payés par an			12 💌	
Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus annuels)	2245,0	D	1600,00	
	/			
< Precedent	\langle		uivant >	
	ICNOI			
`aiaiaaa laa kayaaya magaala nata (mag	atanta auruna haga mag	a a u a ll a l		

Saisissez les revenus mensuels nets (montants sur une base mensuelle).

Si les **montants exacts** du pécule de vacances et de la prime de fin d'année sont **connus**, cochez cette option.

- Saisir le montant net du pécule de vacances selon la fiche de paie.
- Saisir la prime nette de fin d'année ou le 13e mois.
- Saisir le net du 14ème mois selon la fiche de paie.

		Christel	Mario
tevenus (selon la fiche de paie mensuelle ou revenus de remplace	ements)		
Revenus nets mensuels (selon la fiche de paie)	0	2245,00	1600,00
vécule de vacances et prime de fin d'année (ou prime de fin d'ann	née et/ou 13ème ou 14ème mois)		
Vous connaissez les montants exacts			
Montants exacts-			
Pécule de vacances net (selon la fiche de paie)			1600,00
Prime de fin d'année ou 13ème mois net (selon la fiche de paie)			1380,00
14ème mois net (selon la fiche de paie)			0,00
TOTAL sur base annuelle		2920,00	2980,00
Primes moyennes sur base mensuelle		243,33	248,33
Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus annuels)		2488,33	1848,33
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus)			
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an		12 🗸	12 -
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann	iuels)	12 - 2245,00	12 •
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann	iuels)	12 v 2245,00	12 -
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann < Précédent	nuels)	12 - 2245,00	12 v 1600,00 Suivant >
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann	ivels)	12 v 2245,00	12 v 1600,00 Suivant >
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann < Précédent	nuels)	12 v 2245,00	12 v 1600,00 Suivant >
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann < Précédent es montants exacts ne sont	puels)	12 v 2245,00	12 v 1600,00 Suivant >
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann < Précédent es montants exacts ne sont • Indiquez le nombre de n	ruels) Pas connus : nois payés par an.	12 - 2245,00	12 v 1600,00 Suivant >
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann • Précédent • Indiquez le nombre de n o 12 = pas de doub	ruels) Pas connus : nois payés par an. ble pécule de vacance:	s et de prime de 13ème	suivant>
Estimations (les montants exacts ne sont pas connus) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann • Précédent • Indiquez le nombre de n o 12 = pas de doub o 12.92 = double p	puels) Pas connus : nois payés par an. ble pécule de vacances vécule de vacances	s et de prime de 13ème	suivant>
Estimations (les montants exacts ne sont pas connue) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann • Précédent • Indiquez le nombre de n o 12 = pas de doub o 12,92 = double p o 13,92 = double p	puels) P pas connus : nois payés par an. ple pécule de vacances vécule de vacances	s et de prime de 13ème l	mois/fin d'année
Estimations (les montants exacts ne sont pas conrue) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann es montants exacts ne sont Indiquez le nombre de n 0 12 = pas de doub 0 12,92 = double p 0 13,92 = double p	puels) pas connus : nois payés par an. ple pécule de vacances pécule de vacances pécule de vacances	s et de prime de 13ème i	suvant>
-Estimations (les montants exacts ne sont pas conrue) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann es montants exacts ne sont Indiquez le nombre de n 0 12 = pas de doub 0 12,92 = double p 0 13,92 = double p 0 14,92 = double p	puers) pas connus : nois payés par an. ble pécule de vacances vécule de vacances + p vécule de vacances + p	s et de prime de 13ème i prime de 13e mois/fin d'a 3e et 14e mois/prime ar	mois/fin d'année
Estimations (les montants exacts ne sont pas conrue) Nombres de mois payés par an Revenus moyens mensuels nets (1/12 ème des revenus ann es montants exacts ne sont Indiquez le nombre de n 0 12 = pas de doub 0 12,92 = double p 0 13,92 = double p 0 14,92 = double p 0 13,10 = fonctionn	pueis) a pas connus : nois payés par an. ble pécule de vacances bécule de vacances + p bécule de vacances + 1 naires : pécule de vaca	s et de prime de 13ème i rrime de 13e mois/fin d'a 3e et 14e mois/prime ar ances + prime de fin d'ar	mois/fin d'année année nuelle nnée

Vous passez maintenant à l'écran suivant :

		-	
ρ			
Christel	Mario	0	
MONTA	NTS SUR UNE BASE MENSUELLE EN EUROS		
2245,0	0	1600,00	
marié	marié	•	
2		0 -	
		/	
1			
cohabitant de fait	isolé	- 	
1		1	
2213,0	0	1674,00	
	2007.00		
	3007,00		
nt des allocations sociales et ont des bas revenus			
; sur leurs revenus.			
de rôle, à moins qu'ils aient diminué d'avance leur	versements anticipés.		
////_	/		
X			
		Suivant >	
Ju'il figure sur votre	fiche de paie.		
2 7 7	Christel MONTA 2245,0 2245,0 Cohabitant de fait Cohabitant de fait Cohabitant de fait t des allocitions sociales et and des bas revenus sur leus revenus. de rôle, à moins qu'ils avent diminuel d'avance leur	Christel Mani MONTANTS SUR UNE BASE MENSUELLE EN EUROS 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 2245.00 marié 225.00 marié 225.00 marié 225.00 marié 225.00 marié 225.00 marié 225.00 marié 225.00 marié 225.00 225.00 marié 225.00 225.00 marié 225.00	Christel Mario Christel Mario Christel Mario Christel Mario Christel Mario Christel Diverse Survey Control of the set of the se

Indiquez le nombre d'enfants fiscalement à charge que vous aviez **avant la séparation**.

Indiquez votre état civil **après la séparation** selon la fiche de paie

Indiquez le nombre d'enfants dont vous avez la charge fiscale **après la séparation**.

Sélectionnez :

Suivant >

Avantages de toute nature

Voiture de société

alculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles er Aide		- 0
antages de toute nature		
	Christel	Mario
Voiture de société		
Avantage forfaitaire d'une voiture de société		
Forfaitair		
Type de voiture de société	Pas de voiture	Pas de voiture
	 Voiture de petite taille 	○ Voiture de petite taille
	Voiture de taille moyenne	○ Voiture de taille moyenne
	O Voiture de grande taille	O Voiture de grande taille
Avantage réel d'une voiture de société		
Réel		
La cylindrée en cc		
Kilomètres privés (annuels)		
Prix par kilomètre	0,0000	0,0000
Cash for car		
Cash for car-	/	
Valeur catalogue de la volture de société tva inclus	0,00	
Carte essence	O Avec carte essence	O Avec carte essence
	Sans carte essence	Sans carte essence
Montant annuel cash voiture de société	0,00	0,00
< Précédent		Suivant >

Si vous bénéficiez d'une *voiture de société*, vous avez trois possibilités pour calculer l'avantage en nature :

- Basé sur l'avantage forfajtaire de la voiture de société.
- Basé sur l'avantage réel de la voiture de société en fonction du kilométrage parcouru et de la capacité du moteur.
- Sur la base de "Cash for car".

Avantage forfaitaire d'une voiture de société

Choisissez s'il s'agit d'une petite, moyenne ou grande voiture.

Avantage réel d'une voiture de société

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		- 🗆 X
Avantares de toute nature		
Avantages de toute nature	Christel	Mario
[
Voiture de société		
Avantage forfaitaire d'une voiture de société		
Forfaltair	Pas de voiture	Pas de voiture
Type de voiture de societe	O Voiture de petite taille	O Voiture de petite taille
	 Voiture de taille moyenne 	○ Voiture de taille moyenne
	O Voiture de grande taille	O Voiture de grande taille
Kvantage réel d'une volture de société Réel La cytindrée en cc Kilomètres privés (annuels) Prix par kilomètre	0 0 0,0000	0 0 0,0000
O Cash for car		
Cash for car Valeur catalogue de la volture de société tra inclus Carte essence	0.00 O Avec carte essence	0.00 O Avec carte essence
Montant annuel cash voiture de société	Sans carte essence 0,00	Sans carte essence 0,00
< Précédent		Suivant >

- Veuillez indiquer la cylindrée du moteur (en cm3) de la voiture de société.
- Indiquez le nombre de kilomètres parcourus à titre privé sur une base annuelle.

Cash for car

ulateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		_
ntages de toute nature		
	Christel	Mario
) Avantage réel d'une volture de société		
Réel		
La cylindrée en cc		
Kilometres prives (annuels)		
Prix par kilometre		0,0000
Cash for car		
Jash for car		
Carte accesso	0,00	0,00
	Avec carte essence	• Avec carte essence
Montant annuel cash voiture de société	Sans carte essence	Sans carte essence
Montant annual imposable Cash for car	0,00	0,00
Contribution personnelle pour usage privé annuel	0.00	0,00
Nontant imposable Cash for car après déduction de la contribution personnel pour usage privé annuel	0,00	0,00
Impôts annuels sur Cash for car	0,00	0.00
		0,00
antage d'une voiture de société par mois	0,00	0,00
		0,00
< Précédent		Suivant >

- Indiquez la valeur catalogue (TVA comprise) de la voiture de société.
- Indiquez si vous utilisez une carte essence de société.
- Inscrivez la contribution personnelle annuelle pour l'utilisation privée de la voiture de société.

Chèques repas - Ecochèques - Chèques cadeaux

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		- 🗆 X
Fichier Alde		
Avantages de toute nature		
	Christel	Mario
Chèques repas		<u> </u>
Montant par chèque-repas	0,00	0,00
Nombre de jours traivaillés (annuellement)	0	0
Avantage net des chèques-repas par mois	0,00	0,00
		0,00
Écochèques		
Montant (annuel)	0.00	0.00
Avantage des écochéques par mois	0,00	0,00
		0,00
Chèques-cadeaux	T	
Montant (annuel)	0.00	0.00
Avantage chèques-cadeaux par mois	0,00	0,00
		0,0
Usage privé du osm du travail		
Crédit d'appel privé (par mois)	0,00	0,00
< Précédent		Suivant >

Si vous bénéficiez de l'avantage des chèques repas :

- Indiquez le montant par chèques de repas.
- Indiquez le nombre de jours travaillés sur une base annuelle.

Si vous bénéficiez d'éco-chèques:

• Indiquez le montant des éco-chèques sur une base annuelle.

Si vous bénéficiez de chèques-cadeaux

• Indiquez le montant des chéques-cadeaux que vous recevez sur une base annuelle.

GSM- Assurance group – Avantages non récurrents liés aux résultats – Autres avantages

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles	- 0	×
Fichler Alde		
Avantages de toute nature		
	brietal	
	inisici walio	
Usage privé du gsm du travail		-
Crédit d'appel privé (par mois)	0,00	>
	0,00	
Assurance groupe / fond de pension (pensions extra-légales)		
Cotisation du traivailleur selon fiche de paie (par mois)	0,00	
Vous ne connaissez pas la colisation de l'employeur (= 2x colisation du travailleur)		
Cotisation de l'employeur selon la fiche annuelle de l'assureur (par mois)	0,00	
Avantage assurance groupe ou fond de pension par mois	0,00	
	0,00	
Avantages non récurrents liés aux résultats		
Montant (annuel)	0.00	_
Avantages non récurrents liés aux résultats MOIS	0,00	
	0,00	
Autres avantages de toute nature (annuel)		Π
	0,00	
		-
< Précédent	Suivant >	

Si vous avez un GSM professionnel:

• Saisissez le crédit d'appel que vous recevez chaque mois.

Si vous disposez d'une assurance de groupe ou d'un fonds sectoriel :

- Saisissez la contribution des employés sur une base mensuelle en fonction de la masse salariale.
- Cochez cette option si la contribution de l'employeur n'est pas connue.
- Inscrivez la contribution de l'employeur selon le relevé annuel sur une base mensuelle.

Si vous avez des avantages non récurrents liés aux résultats :

• Inscrivez **le montant sur une base annuelle**. Le montant de cet avantage figure sur la déclaration d'impôt sous les codes 1242-19 et 1243-18 ou 2242-86 et 2243-85 ou sur le compte individuel annuel.

Indiquez les montants des autres prestations de toute nature que vous recevez chaque année.

Sélectionnez :



Autres revenus

Données relatives aux revenus



Si vous prévoyez une augmentation ou une diminution *de revenus dans les 6 mois* : remplissez le montant et choisissez un revenu plus élevé et un revenu moins élevé.

Remplissez les rubriques capacité de gain supplémentaire - revenus non déclarés - signes et indications le cas échéant.

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		- 🗆 X
Fichier Alde		
Donnees relatives aux revenus		
	Christel	Mario
Revenus (sur une base mensuelle)	MONTANTS SUR UNE BASE MENSUELLE EN EU	ROS
Revenus mensuels nets	2213,00	1674,00
Avantages nets divers	0,00 +	0,00 +
Revenu mensuel net (+/-) dans les 6 mois prochains	0,00 + •	0,00 + 💌
Capacité de gain supplémentaire	0,00 +	0,00 +
Revenue non déclaré	0,00 +	0,00 +
Signes et indices	0,00 +	0,00 +
Revenus immobiliers	0,00 +	0,00 +
- 40 % trais tortaitaires	0,00 -	0,00 -
Revenus immobiliers nets	0,00	0,00
Revenus mobiliers nets	0,00 +	0.00 +
Avantage cohabitation (partage des coûts)	0,00 +	0,00 +
Revenus résultant de la jouissance des biens de l'enfant	0,00 +	0,00 +
Total des revenus	2213,00	1674,00
	3887,00	
Interventions publiques (sur une base mensuelle)		
Allocations familiales APRÈS séparation Calculez ici	497,24	0,00
Bourses d'études APRÈS séparation	0,00 +	0,00 +
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants APRÈS séparation		0.00 +
< Précédent		Suivant >
	/	

Si vous avez des revenus immobiliers (revenus de location de biens immobiliers), indiquez ici le montant de ces revenus. Dans la case suivante, vous pouvez déduire 40 % de ce montant pour les coûts fixes.

- Indiquez vos revenus mobiliers nets (revenus de l'épargne et des placements (intérêts des comptes d'épargne, des bons de caisse, des autres placements à revenu fixe, mais aussi dividendes et plus-values des placements en actions, des SICAV et des produits d'assurance, etc.) Inscrivez le montant net, c'est-à-dire le revenu brut moins les frais de perception et de garde et moins le précompte mobilier.
- Complétez le bénéfice de la pension de famille.
- Indiquez le montant des revenus provenant de la jouissance des biens de l'enfant ou des enfants que vous recevez.

Galculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		_	
Fichier Aide			
Données relatives aux revenus			
	Christel	Mario	
Revenus immobiliers	0,00 +	0,00	+ 🔺
- 40 % frais forfaitaires	0,00 -	0,00	-
Revenus immobiliers nets	0,00	0,00	
Revenus mobiliers nets	0,00 +	0,00	+
Avantage cohabitation (partage des coûts)	0,00 +	0,00	+
Revenus résultant de la jouissance des biens de l'enfant	0,00 +	0,00	+
Total des revenus	2213,00	1674,00	
Interventions publiques (sur une base mensuelle)	3867,00		
Allocations familiales APRÈS séparation Calculez ici	497,24	0,00	
Bourses d'études APRÈS séparation	0,00 +	0,00	+
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants APRÈS séparation	0.00 +	0,00	<u>.</u>
Total des interventions publiques	497,24	0,00	=
Revenus mensuels globaux	2710,24	1674,00	
	4384,24		
< Précédent		Suivant >	

Indiquez les montants des allocations familiales que vous recevrez après le divorce; faites de même pour l'allocation d'éducation et le crédit d'impôt pour garde d'enfants.

Revenus familiaux sur une base mensuelle

Christel	N	lario		Les deux parents		
2213.00		1674.00		3997.00		
2213,00		1074,00	-	3007,00	-	
0,00	- -	0,00		0,00		
0,00	- -	0,00	T 1	0,00	- -	
0,00	· [0,00	-	0,00		
0,00	- L	0,00	+ +	0,00	- -	
0,00	- -	0.00	- -	0,00		
0,00	- L	0,00	- -	0,00		
0.00	+	0.00	+	0,00	+	
0.00	+	0.00	+	0.00	+	
		107.00		0007.00		
2213,00	+ L	1674,00	+	3887,00	+	
	1295,:	91 -	95	8,91 -	2254,82	
= [917,09	= [715,09] = [1632,18	
	56,19 %		43,81 %		100,00 %	
497,24	+	0,00	+	497,24	+	
2710,24	+ [1674,00	+	4384,24	+	
					Sulvant >	
	Christel	Christel N $\begin{array}{c c} 2213.00 + \\ 0.00 +$	Christel Mario 2213,00 + 1674,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 0,000 + 0,00 2213,000 - - 2125,021 - = 912,090 - - 213,000 + 0,00 - 912,090 - 407,24 + 0,00 2710,24 +	Christel Mario $2213,00$ + $1674,00$ + $0,00$ + $2213,00$ - $1674,00$ + $212,09$ $212,09$ $213,00$ - $43,21,90$ - $1674,00$ +	Christel Mario Les deux parents 2213.00 + 1674.00 + 3887.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 0.00 + 0.00 + 0.00 <td>Christe Mario Les deux partis</td>	Christe Mario Les deux partis

Revenu d'intégration sociale/seuil de pauvreté

Tout parent divorcé à droit à une vie convenable. Telle est la raison pour laquelle nous prenons, pour chaque parent, le revenu d'intégration sociale en compte avant de procéder au calcul de la répartition proportionnelle des revenus. Vous pouvez choisir librement parmi trois revenus d'intégration sociale, le seuil de pauvreté, ou (0,00) si vous ne souhaitez pas en tenir compte :

- Le revenu d'intégration sociale pour personne isolée (1^{er} chiffre)
- Le revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale (2^{ème} chiffre)
- Le revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante (3^{ème} chiffre)
- Seuil de pauvreté (4^{ème} chiffre)
- (0,00) si vous ne souhaitez pas en tenir compte

Dans la publication du Gezinsbond « Mon enfant, enfant couteux ?! », il est recommandé de choisir pour les deux parents le revenu d'intégration sociale pour personne isolée. Cela vaut également pour le parent qui supporte principalement la charge des enfants. Si vous choisissiez pour ce parent le revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale, vous tiendriez en fait deux fois compte des coûts des mêmes enfants communs. Alors que l'intention est précisément de réserver une partie des revenus exclusivement à la subsistance du parent même. Il est évident que cette prise en compte entraîne une légère modification de la répartition des revenus des parents au bénéfice de celui qui a le moins de revenus.

Mais pourquoi alors ce choix parmi trois revenus d'intégration sociale ?

En optant pour un revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale, vous pouvez en partie tenir compte des coûts d'éventuels d'enfants – non communs – qui font partie de la famille recomposée d'un parent divorcé.

En optant pour le revenu d'intégration sociale d'une personne cohabitante, vous pouvez partiellement tenir compte des économies d'échelle dont un parent divorcé bénéficie du fait que son nouveau partenaire a également un revenu.

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la	Ligue des Familles			- 🗆 X
Fichier Aide				
Revenus familiaux sur une base mensuelle				
	Christel	Mario	Les deux parer	nts
Revenu exonéré des frais d'enfant	0,00	-	0,00 -	0,00 -
Besoins minimaux des parents	1295,91 🖵	958,9	91 🗸 -	2254,82 -
Besoin supplémentaire d'un isolé (Pareto)	958,91		0,00 -	0,00 -
Frais de logement supplémentaires	▲ 1295,91 639,27	- 🔺 🖊 👘	0,00 -	0,00 -
Obligations alimentaires pour relations antérieurs	1184,33			
Pension(s) alimentaire(s) partenaire(s)	0,00	. /	0,00 -	0,00 -
Contribution(s) alimentaire(s) enfants	0,00	· /	0,00 -	0,00 -
Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)	0,00	· /	0,00 -	0,00 -
Autre partie du revenu exonéré	0,00		0,00 -	0,00 -
Total exonéré du revenu pour le coût des enfants	1295,91	- 9	58,91] -	2254,82 -
Sous-total du revenu disponible	1414,33	71	15,09	2129,42
Plafonnage du revenu				
Le plafonnage selon le principe de Renard				
Réduction du revenu disponible par le plafonnage du revenu	0.00		0,00	0,00
Réduction di revenu disponible par épargne pour e parent même		/		
< Précédent				Suivant >

Minimum vital pour les parents

Choisir parmi:

- Le revenu d'intégration sociale pour personne isolée (1^{er} chiffre)
- Le revenu d'intégration sociale pour/personne avec charge familiale (2^{ème} chiffre)
- Le revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante (3^{ème} chiffre)
- Seuil de pauvreté (4^{ème} chiffre)
- Pas de considération (0,00)

Besoin supplémentaire d'un isolé (selon Pareto group)

Selon l'EU-SILC 2018, sur une base mensuelle, le seuil de risque de pauvreté pour une personne seule est de 1.184,33 € et pour un couple sans enfant de 1.776,50 € ou 888,25 € par partenaire.

La différence entre une personne seule et une personne en couple est de 296,08 euros. Le coût supplémentaire pour vivre seul est donc de 296,08 euros.

Cochez la case si vous voulez en tenir compte.

nier Alde						
evenus familiaux sur une base mensuelle						
	Christel		Mario		Les deux parents	
Revenu exonéré des frais d'enfant		0.00 -		0.00	0.00 -	
Besoins minimaux des parents		1205 01 -		958 91 -	2254.82 -	
Besoin supplémentaire d'un isolé (Pareto)		0.00 -		0.00 -	0.00 -	
Frais de logement supplémentaires		0.00 -		0.00 -	0.00 -	
Obligations alimentaires pour relations antérieurs	1	0,00		0100		
Pension(s) alimentaire(s) partenaire(s)		0.00 -		0.00 -	0.00 -	
Contribution(s) alimentaire(s) enfants		0.00 -		0.00 -	0.00 -	
Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)		0,00 -		0,00 -	0,00 -	
Autre partie du revenu exonéré		0,00 -		0,00 -	0,00 -	
Total exonéré du revenu pour le coût des enfants		1295,91 -		958,91 -	2254,82 -	
Sous-total du revenu disponible	/	1414,33		715,09	2129,42	
Plafonnage du revenu						
Le plafonnage selon le principe de Renard	0					
le principe de Renard Réduction du revenu disponible par le plafonnage du revenu		0,00		0,00	0,00	
Réduction di revenu disponible par éparane pour le parent nême						
< Précédent					Su	iivant >

Remplissez les aut/es montants exonérés sur le revenu :

• Frais du logement supplémentaires

Obligations alimentaires pour relations antérieures:

- Pension(s) alimentaire(s) partenaire(s)
- Contribution(s) alimentaire(s) enfant(s) relation(s) antérieure(s)
- Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)
- Autre partie du revenu exonéré

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la L' Fichier Aide	gue des Familles		_	
Revenus familiaux sur une base mensuelle				
	Christel	Mario	Les deux parents	
Pension(s) alimentaire(s) partenaire(s)	0,00 -	0,00 -	0,00 -	^
Contribution(s) alimentaire(s) enfants	0,00 -	0,00 -	0,00 -	
Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)	0,00 -	0,00 -	0,00 -	
Autre partie du revenu exonéré	0,00 -	0,00 -	0,00 -	
Total exonéré du revenu pour le coût des enfants	1295,91 -	958,91 -	2254,82 -	
Sous-total du revenu disponible	1414,33	715,09	2129,42	
Plafonnage du revenu Le plafonnage selon le principe de Renard Le pincipe de Renard	0			
Réduction du revenu disponible par le plafonnage du revenu	0,00	0,00	0,00	
Réduction di evenu disponible par épargne pour le parent même			/	
Épargne en pources age pour le parent même	0,00	0,00		=
Épargie absolue pour la parent mellite		0,00	0,00	
Disponible pour la consommation familiale	1414,33	715,09	2129,42	-
< Précédant			Suivant >	

Plafonnage du revenu Le plafonnage selon le principe Renard.

Pour les revenus disponibles élevés, seuls 20 % de la partie du revenu supérieure à 4.000 euros sont considérés comme disponibles pour le calcul des frais d'éducation des enfants.

Réduction du revenu disponible par épargne pour le parent lui-même

Les coûts des enfants augmentent de façon linéaire avec les revenus des parents, sans aucun plafond. C'est surtout dans le cas des grands revenus que nous surestimons ainsi les coûts réels des enfants. Des familles qui ont de grands revenus, ne consomment généralement pas la totalité de leur budget. Vous pouvez librement choisir leur taux d'épargne – soit le pourcentage de leurs revenus qu'ils épargnent. Pour calculer les coûts des enfants à un niveau plus réaliste, vous pouvez exclure de la consommation une partie des revenus. Vous pouvez faire cela en termes d'un pourcentage ou d'un chiffre absolu. Cela vous permet de réserver une partie des revenus à l'épargne personnelle du parent même et non pas pour les enfants.

Attention : vous ne pouvez utiliser cette option dans le but de sous-estimer délibérément les coûts des enfants à la seule fin de manipuler la contribution alimentaire dont le parent aux plus grands revenus est redevable, en la minimisant. Aussi, dès que vous voulez activer cette option, l'écran affichera-t-il un avertissement pour attirer votre attention sur le fait que vous risquez d'influencer fortement les coûts des enfants.

- Choisir parmi:
 - o Epargne en pourcentage pour le parent lui-même ou
 - o Epargne absolue pour le parent lui-même

Dans les champs blancs, vous pouvez saisir le pourcentage des revenus mensuels nets qui sera mis en épargne pour le parent lui-même.

Ex. Vous avez un revenu net de 1000 euros et vous épargnez chaque mois 200 euros : saisissez alors **20 %**. Vous pouvez également saisir le montant de l'épargne en chiffres absolus : saisissez alors 200 euros. **Appuyez ensuite sur la touche TAB pour passer à un champ suivant et pour visualiser les modifications apportées aux champs.**

Attention : Un taux d'épargne élevé peut influencer fortement le calcul définitif.

Suivant >

Le calcul des coûts des enfants après la prise en compte du revenu d'intégration sociale

La possibilité de saisir un montant d'épargne absolu vous offre une autre option. Dans l'étude « Mijn kind, duur kind ?! » nous fixons le minimum vital sans charge familiale pour chaque partenaire avant de déterminer la répartition des revenus en pourcentage. Cependant, nous calculons le coût des enfants sur la base du revenu total, c'est-à-dire avant la déduction d'un minimum vital.

Certains professionnels estiment qu'il convient de calculer les coûts des enfants après la soustraction des revenus d'intégration sociale. Ainsi, dans le calcul des coûts, vous tenez compte d'une partie des revenus que vous réservez aux besoins personnels. Si tel est également votre avis, vous pouvez saisir le montant du revenu d'intégration sociale en tant que montant d'épargne absolu. Dans le calcul des coûts des enfants, les revenus familiaux seront dès lors diminués de deux fois le revenu d'intégration sociale.

Sezinsbond

Sélectionnez :

Saisie des coordonnées des enfants

Ealculateur de Fichier Aide	contributions alimentaires - Le Gez	rinsbond et la Ligue des Far	nilles				- 🗆 X
Coordonnées	des enfants						
				Hébergement (en %) chez			
Enfant	Nom	Date de naissance jj/mm/aaaa	Christel		Mario	Type d'enseignement	
1 Marie	K	03/12/2008	25,00		75,00 Enseig	gn. sec. 1er degré	-
2 Jean		0415/2015	50,00	🖓	50,00 Enseld	gn. matemel 3e année	¥
	Ň	\searrow					
	/						
< P	récédent						Suivant >
Dans le p d'héberg	présent schéma gement (qui, à l	, vous pouv 'ouverture, e	ez saisir poi est par défa	ur chaque enfant : ut 50 <mark>%</mark> chez les de	le nom, la d eux parents)	ate de naissande.) et le type d'ense	, le type eignement
orientat	tion).						
Coordonnées	des enfants						
Enfant	Nom	Date de naissance jj/mm/aaaa	Christel	Hébergement (en %) chez	Mario	Type d'enseignement	
1 Marie		03/12/2008	25,00	, , , , , , , , , , (75,00 Phseig	gn. sec. 1er degré	•
2 Jean		04/05/2015	50,00		50,00 Enseig	gn. maternel 3e année	-

S

Dans l'exemple, Marie (née le 3 décembre 2008) séjourne à 25 % chez la mère. Lorsque vous saisissez le pourcentage du parent 1 (Christel, en l'occurrence), celui du parent 2 (Mario, en l'occurrence) s'affiche automatiquement. Vous pouvez modifier le type d'hébergement au moyen du bouton coulissant, tandis qu'un peaufinage est possible au moyen des touches fléchées de votre clavier.

Type d'enseignement

Si, dans l'écran initial, vous n'avez **pas** choisi de saisir vous-même un âge d'articulation, vous pouvez saisir dans le présent écran le *type d'enseignement suivi* en cliquant sur la liste de sélection dans le dernier champ sous « **Type d'enseignement** ». C'est important pour le calcul des frais d'études.

Vous pouvez opérer votre choix au moyen de la flèche.

🛓 Calculate	eur de contributions alimentain	es - Le Gezinsbond et	la Ligue des Fan	nilles								_	×
Fichier Ai	de												
Coordor	nnées des enfants	Date o	le naissance	Christel		Hébergem	ient (en %) ch	iez		Mario	Type d'anceinnaisean		
2	Marie Jean		03/12/2008] 04/05/2015]	25,00 , 50,00 ,	i i	C A	P a	,	, , , C	75,00 50,00	Enseign, sec. 1 er degré Enseign, sec. 1 er degré Enseign, sec. 1 er degré Enseign, sec. grénéral 2e degré Enseign, sec. artistique 2e degré Enseign, sec. chrálus 2e degré Enseign, sec. chrálus 2e degré Enseign, sec. ordersionnel 3e degré Enseign, sec. artistique 3e degré		

Si, dans l'écran initial, vous avez choisi de saisir **vous-même** l'âge d'articulation, vous pouvez saisir dans le dernier champ sous « **Type d'enseignement** » l'enseignement suivi dont il faut prendre en compte le coût moyen.

(Calculateur de contributions al	imentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des l	amilles					_	×
1	Fichier Aide								
	Coordonnées des enfants	Date de naissance		Hébergement (en %) ch	ez				
	Enfant Nom	jj/mm/aaaa	Christel			Mario	Type d'enseignement		
	1 Marie 2 Jean	03/12/2008	25.00		, ♥, , , ,	75,00	Pas d'enseignement Pas d'enseignement Moyenne école primaire Moyenne d'enseign, sec. général Moyenne d'enseign, sec. professionnel Moyenne d'enseign sec. tarbique Moyenne d'enseign sec. tarbique Enseign. sup. 1 cycle à domicle		

Attention : si vous voulez par la suite modifier la saisie de l'âge d'articulation (« **Oui** » et « **Non** » dans l'écran initial), cela entraînera la remise à zéro des données saisies dans la présente rubrique (pas d'enseignement). Veillez donc á opérer le choix correct.

Sélectionnez :

Suivant >

L'âge d'articulation pour les enfants

-	Calculateur de co	ntributions alimentaires - Le Gezinsbond et l	a Ligue des Familles			-	×
F	chier Aide Âge charnière	pour enfants					
	Enfant	Nom	Date de naissance jj/mm/aaaa	Âge date de calcul	Âge chamière		
	1	Marie	03/12/2008	12,00	12,00 -		
	2	Jean	04/05/2015	5,59	5,59		

Cet écran sera seulement affiché si vous avez choisi, dans l'écran initial, de saisir **vous-même** l'âge d'articulation des enfants. Adaptez l'âge et sélectionnez :

Suivant >

Répartition des frais

Les dépenses familiales comprennent plusieurs postes de frais. Dans le calculateur de contributions alimentaires, les mêmes postes de frais que dans les études scientifiques du professeur Roland Renard sont employés:

Dans le logiciel, vous trouverez seulement les principaux postes de frais. Les postes partiels après la barre oblique (« / ») ne sont pas affichés faute de place. En saisissant la répartition proportionnelle des frais, vous devez toutefois tenir compte de ces postes partiels.

Si, à l'écran initial, vous avez choisi de déterminer vous-même la répartition entre les frais (par ex. énergie, logement, alimentation, vêtements, soins de santé, transport, culture, épargne), l'écran suivant apparaîtra :

🛓 Calcu	lateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond	d et la Ligue des Familles					- 🗆 X
Fichier	Aide						
Répai	rtition des frais						
	Région:	○ Flandre	○ Belgique	O Bruxelles	 Wallonie 	○ Pareto	
	Remise à zéro						
	Logement:	28,6765 %	28,9018 %	33,3646 %	27,8614 %	28,9020 %	593,01
2	Énergie & équipements d'utilité publique	5,7333 %	6,3489 %	6,7650 %	7,3073 %	6,3490 %	155,53
	Alimentation, boissons & soins du corps:	17,9104 %	17,9830 %	18,5103 %	17,9418 %	20,3760 %	381,88
	Vêtements & chaussures:	7,7865 %	6,8709 %	5,0063 %	5,8474 %	10,4600 %	124,46
	Soins de santé:	5,4432 %	5,5634 %	6,0957 %	5,6049 %	5,5630 %	119,30
	Communication:	2,9056 %	2 0578 %	3.078	3.0133 %	2.9580 %	64 14
	Culture & loisir:	17,5882 %	16,3794 %	1,4594 %	15,4987 %	10,3970 %	329,88
	TOTAL:	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	2128,42
e	Total des revenus familiaux pour consommation:	[2	118,42			
	< Précédent						Suivant >

Ici, vous pouvez saisir les pourcentages de votre répartition des frais mensuels pour les différentes rubriques

Attention : le TOTAL doit être égal à 100 % ;

Par défaut, ces chiffres donnent les pourcentages selon la « méthode Renard » ; pour retourner à ces chiffres (après d'éventuelles modifications apportées par les utilisateurs), vous appuyez sur le bouton de « remise à zéro ».

Si vous désirez adapter ces pourcentages, vous trouverez pour l'ensemble des dépenses des chiffres de référence plus actuels sur :

http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite.

Vous pouvez également répartir les frais en chiffres absolus : Attention : il se peut que, à la suite d'erreurs d'arrondissement, vous deviez parfois adapter un ou plusieurs postes de frais avec 0,01 euro. Vous devez veiller à ce que le total de tous les postes de coûts soit toujours égal à 100 %, également quand vous exprimez les différents postes de frais en chiffres absolus.

Sélectionnez :

Suivant >

Si, dans l'écran initial, vous avez choisi de déterminer vous-même les « Coûts supplémentaires », l'écran suivant apparaîtra :

Coûts supplémentaires des enfants

<u></u>	Calculat	eur de contributions alimer	ntaires - Le Gezinsbond et	t la Ligue des Familles						-		×
Fi	hier Ai	de										
	Coût su	pplémentaire des enfa	ants									
	Infant	Nom	Logement:	Énergie:	Alimentation:	Vêtements:	Santé:	Transport:	Communication:		Culture:	
	1	Marie	Oui 🔻	Non	Non	Oui 💌	Non	Oui	Oui 💌	Non	-	
	2	Jean	Oui 💌	Non	Non	Oui 💌	Non	Oui 💌	Oui 💌	Non	T	
			7									
		< Précédent								Suivant >		

Éduquer des enfants dans deux ménages coûte plus cher que dans un seul ménage. Des parents divorcés doivent donc faire face à un certain nombre de doubles frais et qui se recouvrent partiellement. Ainsi doivent-ils tous deux faire un investissement supplémentaire dans une infrastructure de qualité pour bien accueillir les enfants. Le logement des deux parents sera suffisamment grand pour y héberger les enfants de manière alternée. Les deux parents doivent également disposer d'une voiture familiale suffisamment grande pour transporter leurs enfants. Même le réfrigérateur et le congélateur doivent convenir aux besoins d'une famille et non pas à ceux d'une personne isolée.

En outre, les deux parents doivent prévoir un lit, une garde-robe et un bureau pour leurs enfants. En plus, des parents divorcés doivent acheter deux exemplaires de certaines choses. Tout cela pour éviter un véritable déménagement hebdomadaire. On peut difficilement demander aux enfants de débrancher chaque semaine leur ordinateur et leur installation de musique chez l'un parent pour les réinstaller le même jour chez l'autre parent. Du moment que les moyens financiers le permettent un tant soit peu, chaque parent achètera donc un ordinateur et une chaîne stéréo. Voire peut-être même une bicyclette, si les deux parents vivent à des endroits très éloignés l'un de l'autre. Par souci de facilité, les deux parents achèteront de préférence aussi en double des produits destinés à l'hygiène personnelle (par ex. une brosse à dents), mais aussi des vêtements, des chaussures et des jouets.

Des parents divorcés doivent souvent supporter en outre des frais de déplacement supplémentaires. D'abord : les séjours alternés chez les deux parents (surtout quand ils vont vivre à grande distance l'un de l'autre). Mais aussi les distances entre la maison et l'école et entre la maison et les infrastructures sportives peuvent augmenter fortement. Les parents ne peuvent en effet pas envoyer leurs enfants de manière alternée à une école ou à un centre sportif dans leur propre voisinage. Les enfant ne peuvent fréquenter qu'une seule école et un seul club sportif. Vous pouvez choisir les postes de frais auxquels vous appliquez les coûts supplémentaires, conformément au pourcentage des coûts supplémentaires choisi et enregistré. Nous constatons sans doute un coût supplémentaire pour les postes logement, vêtements/chaussures et transport/communication. Il n'y en aura probablement pas pour l'énergie, la nourriture et les soins de santé, ni non plus pour la culture/détente et pour l'épargne. Si vous estimez que ces postes font également l'objet d'un coût supplémentaire, vous pouvez l'indiquer. Si vous voulez que le coût supplémentaire soit appliqué, vous modifiez « **Non** » en « **Oui** ».

Sélectionnez :

Suivant >

Gezinsbond

Répartition des interventions publiques

Si, dans l'écran initial, vous avez choisi de répartir vous-même les intervention publiques (allocations familiales, bourses d'études, avantage fiscal pour accueil d'enfants), l'écran ci-dessous s'affichera :

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezi Fichier Aide	nsbond et la Ligue des Familles		X
Répartition des interventions publiques (s	sur une base mensuelle)		
Allocations familiales Bourses d'études Avantage	ge fiscal pour l'accueil d'enfants		
Enfant Nom	Christel	Mario	Les deux parents
1 Marie	328.25	0.00	Danny Brams (danny.brams@gezinsl
			320,23
2 Jean	108,99	0,00	168,99
	\backslash		
	$\langle \rangle$		
		\setminus	
		\backslash	
		\backslash	
\	\setminus	\backslash	
	\backslash	\backslash	
	\backslash	\backslash	
	407.24	0.00	407.24
	497,64	0,00	437,64
ALLOCATIONS FAMILIALES À RÉPARTIR:	497.24	0.00	497.24
< Précédent	$\langle \rangle$	\backslash	Suivant >
	\setminus	\backslash	
	Х		
lci, vous pouvez sais	ir au moyer des onglets la r	épartition des interventior	is publiques pour les

différents enfants (montants mensuels).

Attention : le total du montant en bas doit être égal à celui qui avait été saisi dans l'écran des « Données quant aux revenus ».

Sélectionnez :

Répartition des frais des enfants AVANT séparation

Scalculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et	la Ligue des Familles		-	□ X
Fichier Aide				
Coût des enfants AVANT séparation				
Marie Jean				
	Les couts adaptes seront encore augmentes si	un surcout est applique dans cette rubrique		
Coefficient servant au calcul				
Le coefficien ordinaire est 0 2171				=
Coordonnees de l'enfant				
Marie est né(e) le 03/12/2008, âgé(e) de 12,00 ans le 03/1	12/2020. [pas d'enseignement]			
Le coût primaire réel (lié à l'hébergement + non lié à l'hébe	ergement) pour Marie est de 332,98 euros.			
Coûts de l'enfant				
\backslash	Coût calculé	Modifier le coût calculé	Coût modifié selon le budget	
Frais liés à l'hébergement				
Logement	92,77	Frais à définir soi-même	92,77	
, in the second s	\backslash			
Énergie et équinements d'utilité publique	24.33	Erais à définir soi-même	24.33	
	24,00		24,00	
Aimentation, boissons et soins du corps	89,/4	Frais a definir sol-meme	59,/4	•
Distant			2 days	
< Precedent	\wedge		Suivant >	

Le présent écran vous permet, par le biais des onglets, d'adapter individuellement pour chaque enfant les frais liés à l'hébergement.

Vous pouvez déterminer vous-même le coût calculé en cochant cette case et en entrant le montant que vous avez déterminé.
En bas de cet écran, vous pouvez indiquer par enfant s'il y a des coûts spécifiques (sur une base mensuelle) pour la garde d'enfants, les frais médicaux (supplémentaires). Vous pouvez indiquer si de l'argent de poche est donné et si des économies sont faites pour l'enfant. Une dépense auto-définie peut être saisie ici. Les coûts des l'études peuvent être définis par vous.

Calculateur de contributions alignentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		- 🗆 X
Fichier Aide Coût des enfiants AVANT séparation Marie Jean		
Frais spécifiques	V	
Accueil d'enfants	0,00	0,00
Frais d'etudes	Frais à définir soi-même	0,00
Argent de poche	0,00	0,00
Épargne pour l'enfant	0,00	0,00
Autre (à définir soi-même)	0,00	0,00
TOTAL:	0,00	0,00
< Précédent		Suivant >

Répartition des frais des enfants APRES séparation

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue	e des Familles		
chier Aide			
Répartition des frais des enfants			
Marie Jean			
	Répartir les frais entre les parents au moyen des barres de d	léfilement : grandes modifications au	<u></u>
	noyen du bouton gaucne de la souris, reglage de precision au	moyen des touches hechees du clavier	
Le coefficient ordinaire est 0,2171 et le coefficient majoré est 0,28	22. Le pourcentage du coût supplémentaire est 30,00 %		=
\backslash			
Coordonnées de l'enfant			
Marie est né(e) le 03/12/2008, âgé(e) de 12,00 ans le 03/12/2020.	[pas d'enseignement]		
Le coût primaire réel (lié à l'hébergement + non lié à l'hébergemen	t) pour Marie est de 368,61 euros.		
Coûts par parent			
Répartition des frais liés à l'hébergement	Christel	Mario	Les deux parents
\backslash			
Logement *	50,00 %	50,00 %	
	55,64	55,64	111,28
Épergie et équipemente diutilité publique	25,00 %	75,00 %	
L'hergie et equipements à duine publique	6,08	18,25	24,33
	25.00 %	75.00 %	
Alimentation, boissons et	14.94	44.81	59.74
soms au corps			•
. Deficient	\backslash		Outwarts
< Precedent	\backslash		Suivant >

Dans cet écran, vous pouvez saisir les coûts individuels liés à la résidence, les coûts non liés à la résidence et les coûts spécifiques pour chaque enfant séparément après la séparation et les répartir via les onglets.

Vous pouvez ajuster vous-même le coût calculé en utilisant les curseurs jusqu'à ce que le pourcentage souhaité soit atteint. Par défaut, ce curseur est réglé sur 50% pour les deux parents. Vous pouvez affiner le pourcentage en cliquant sur le curseur, puis en utilisant les touches de curseur <- et ->.

Dans l'exemple ci-dessous, Christel supporte la totalité des coûts des vêtements et des chaussures de Marie.



Pour atteindre le dessous de cet écran, utilisez la barre de défilement à droite.

Sélectionnez :

Suivant >	

Estimation de l'avantage fiscal de la déduction de la contribution alimentaire

La déduction des contributions alimentaires dans la déclaration fiscale permet au parent débiteur alimentaire de bénéficier d'un avantage fiscal. Cet avantage dépend du niveau du revenu professionnel, mais aussi de la taxe communale complémentaire.

Si vous **ne souhaitez pas** prendre en compte cet avantage fiscal, cochez "Non".

Si vous utilisez un compte-enfant, cochez "Oui".

١

Pour calculer l'estimation de cet avantage fiscal, vous saisissez dans l'écran ci-dessous la taxe communale complémentaire pour les deux parents. (voir :

https://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/taxe_communale)

Ē									
Į	🛓 Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezi	nsbond et la Ligue des Familles					- 0	Х	
1	Fichier Aide								
	Estimation de l'avantage fiscal de la deduction des contributions alimentaires								
	Les parents utilisent-ils un compte-enfant?	N N		Oui	Non				
	Voulez-vous tenir compte de l'avantage fiscal de la déc	duction fiscale des contributions alimer	ntaines?	Oui	Non				
		Christel				Mario			
	Revenus professionnels mensuels nets (exclusivement le revenu professionnel)		2212,00			16	74,00		
1	Taux d'imposition marginal		45,00 %				45,00 %		
1	Taxe communale complémentaire	9	7,00 %				7,00 %		
	Enfant	Contribution alimentaire	TODO Eigen bijdrage	Avantage fiscal	Contribution alimentaire	TODO Eigen bijdrage	Avantage fiscal		
1	Marie	-175,95	-98,31	68,41	175,95	-74,95	0,00		
	Jean	-91,94	-68,10	35,75	91,94	-68,10	0,00		
1									
9	TOTAL:	-267,89	-166,41	104,16	267,89	-143,06	0,00		
	Revenus mensuels nets après l'avantage fiscal		2316,16			16	74,00		
								_	
	< Précédent						Suivant >		

Sélectionnez :

Suivant >

Enregistrement du rapport final

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Eichler Alde	Familles		- 🗆 X
Fichier Alde			
Résultat du calcul			
Résultat final Résultat par enfant Résultat par type de frais			
Quel est le coût mensuel de l'ensemble des enfants ?			
Eraia Álámantaizas	000.01		
Frais elementaires.	690,61		W FURDE
	0,00	MUNTANTS SUR UNE BASE MENSUELLE EI	VEURUS
Accueil d'emants :	0,00		=
Flais (meucaux) supplementaires.	0,00		
TOTAL:	€ 690,61		
Combion shaque parent pais t il par mais 2			
	Christel	Mario	Les deux parents
(a)	€ 335.51	€ 355.11	€ 690.61
Combien d'interventions publiques chaque parent recoit-il par mois	?		
	Christel	Mario	Les deux parents
Allocations familiales:	497,24	0,00	497,24
Bourses d'études:	0,00	0,00	0,00
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants:	0,00	0,00	0,00
			
< Précédent	Faites le rannort		Sauvegarder le calcul
			and guide to cutou

Cet écran final vous permet de dresser et imprimer éventuellement un rapport global à l'aide du bouton « **Faites le rapport** » en bas.

🛓 Choisissez un nom et un endroit pour vot	re rapport X
Save In: Documents	• - G 🛱 🗖 🔡 🗁
gnutls	aan zet.pdf
Aangepaste Office-sjablonen	
Adobe	-
My Pictures	
Downloads	
My Music	
My Videos	
File Name:	
Files of Type: Fichiers PDF	
	Save Cancel
Christel	Mario
Saisissez un nom de fichier.	
Enregistrez ce fichier dans un répertoire facile à retro	ouver (par ex. Mes documents).
Gezilis	

Sélectionnez « **Enregistrer** » et le logiciel créera un fichier PDF qui comprendra le rapport de l'ensemble du calcul. **Ce rapport ne peut plus être modifié par la suite**.

Ou, si vous voulez plus tard consulter ou adapter vos calculs, sélectionnez : **Fichier, Sauvegarder comme** (comme fichier xml) et donnez un nom à vous calculs.

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la	es Families		- 🗆 🗙
Fichier Aide			
Nouveau Ouvrir			
Sauvesarder comme			
Fermer at par enfant Résultat par type de frais			
Quel est le coût mensuel de l'ensemble des enfants ?			
Frais élémentaires:	690,61		
Enseignement:	0.00	MONTANTS SUR UNE BASE MENSUELLE EN E	UROS
Accueil d'enfants :	0.00		
Frais (médicaux) supplémentaires:	0.00		=
	0,00		
TOTAL:	€ 690,61		
Complen chaque parent pale-t-li par mois ?			
	Christel	Mario	Les deux parents
(a)	€ 335,51	€ 355,11	€ 690,61
Combien d'interventions publiques chaque parent reçoit-il par me	ois ?		
	Christel	Mario	Les deux parents
			200 doux purcho
Allocations familiales:	497,24	0,00	497,24
Bourses d'études:	0,00	0,00	0,00
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants:	0,00	0,00	0,00
- Drásádopt	Faiter la vannert		Countegorder le colqui
< Precedent	Faites le rapport		Sauvegaruer le CâlCul
		\	

Pour rouvrir ce fichier après le lancement du logiciel, vous choisissez : **Fichier**, **Ouvrir**. Sélectionnez ensuite le fichier xml que vous aviez enregistré et sélectionnez de nouveau : **Ouvrir**.



L'écran vous offre, dans les différents écrans partiels du résultat du calcul, la possibilité de choisir entre :

Résultat final...

ulateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la l	ique des Familles		-
Aide	-		
ultat zu calcul			
sultat final Résultat par enfant Résultat par type de frais			
Tuel est le coût mensuel de l'ensemble des enfants ?			
Frais élémentaires:	690,61		
Enseignement:	0,00	MONTANTS SUR UNE BASE MENSUELLE EN EL	IROS
Accueil d'enfants :	0,00		
Frais (médicaux) supplémentaires:	0,00		
TOTAL:	€ 690,61		
Combien chaque parent paie-t-il par mois ?			
	Christel	Mario	Les deux parents
(a)	€ 335.51	€ 355.11	€ 600.61
(~)	000,01	000,11	000,01
ombien d'interventions publiques chaque parent reçoit-il	par mois ?		
	Christel	Mario	Les deux parents
Allocations familiales:	497,24	0,00	497,24
Bourses d'études:	0,00	0,00	0,00
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants:	0,00	0,00	0,00
< Précédent	Faites le rapp	ort	Sauvegarder le calcul

... ou le résultat par enfant...

hier Aide	t la Ligue des Familles		-
Résultat du calcul			
Résultat final Résultat par enfant Résultat par type de fra	ais		
Marie Jean			
Marie est né(e) le 03/12/2008, âgé(e) de 12,00 ans le	03/12/2020. [pas d'enseignement]		
	Christel	Mario	Les deux parents
	UTING	WIGHTO	Eco doux parento
Répartition de l'ensemble des frais:	€ 183,52	€ 203,12	€ 386,64
Pénartitian dos frais nots:	Ê 0.00	£ 0.00	£ 0.00
(sur base de la répartition des revenus)	0,00	0,00	0,00
Allocations familiales:	€ 328,25 -	€ 0,00 -	€ 328,25 -
Bourses d'études :	€ 0,00 -	€ 0,00 -	€ 0,00 -
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants:	€ 0,00 -	€ 0,00 -	€ 0,00 -
RÉSULTAT:	€	€ 179,06	€ 0,00
Christel devrait payer a Mario une contribution aliment	aire de 179,06 euros pour Marie.		

... ou le résultat par type de coût...

lculateur d	e contributions	alimentaires - Le G	iezinsbond et la Li	gue des Familles					-	
sultat du	calcul									
ésultat final ultura / Co	Résultat par	enfant Résultat p	ar type de frais	Fraia augulámentairea	Argent de peshe	Autro (à dáfinir poi mâmo) / É	parana naur llanfant			
	Logement	Accueir d'emants	Énergie		Alimentation	Autre (a dennii soi-mene) E		Vêtements	Transport	\sim
Logemen	t									
Enfant	Nom			Christel		Mario			Les deux parents	
1	Marie				58,36		58,36		116,72	
2	Jean				45,88		45,88		91,76	
							1010		000 tri	
					104,24		104,24		208,48	
<	Précédent				R	aites le rapport			Sauvegarder le calcul	

(calcul sur base des chiffres définitifs de la dernière déclaration fiscale)

• Sélectionnez : « Postcalcul » à l'écran initial.

Calculateur de contributions alimentaires de Gezinsbond et la Ligue des Familles Fichier Alde			 -	Х
Type de calcul Image: Comparison of the second				
Options de calcul				
Date de calcul (J/mm/aaaa): Nombre d'enfants communs: Âge charnière pour enfants Pourcentage du coût supplémentaire à cause de l'hébergement partagé Indice: Revenu d'intégration sociale pour personne isolée: Revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale: Revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante: Seuil de pauvreté EU SILC 2019	11/2020 11/2020 11/2020 11/2020	03/12/2020 2 ⁺ / ₂ ○ oui ● non 30 ⁺ / ₂ % 133,98 956,91 1295,91 639,27 1184,33		
Coordonnées des parents Prénom du parent 1: Prénom du parent 2:		Christel Mario	Suivant >	

Adaptation des options de calcul

La **date de calcul** est automatiquement la date de la journée. Vous pouvez modifier celle-ci. Cela produit évidemment un effet sur le résultat du calcul.

Si vous désirez modifier la date de calcul, vous devez le faire selon le mode de saisie **jj/mm/aaaa**. Appuyez ensuite sur « **Entrer** ».

Nombre d'enfants communs

Saisissez le nombre d'enfants communs.

L'âge d'articulation pour les enfants

Vous pouvez choisir entre deux façons pour calculer les coûts des enfants et donc la contribution alimentaire qui sera due. Vous opérez votre choix en répondant « **Oui** » ou « **Non** » à la question « Age d'articulation pour enfants ».

Si vous sélectionnez « **oui** », le calculateur de contributions alimentaires calculera le coût moyen des enfants entre l'âge actuel et l'âge d'articulation choisi. Le coût sera alors calculé sur base de l'âge moyen entre la date de calcul saisie et la date à laquelle les enfants atteindront l'âge d'articulation. Vous opterez

alors pour la moyenne des frais d'enseignement du cycle scolaire dont les enfants suivront principalement les cours : l'enseignement maternel, primaire, secondaire ou supérieur.

Parmi les âges d'articulation souvent utilisés citons : 6, 12 et 18 ans. A chacun de ces âges, les allocations familiales sont augmentées d'un supplément d'âge. Aussi les enfants passent généralement à un cycle d'enseignement supérieur.

Vous pouvez librement déterminer l'âge d'articulation de chaque enfant. Cela vous permet de suivre la réalité : par exemple lorsqu'un enfant, dans son cycle scolaire, a pris du retard ou de l'avance par rapport aux autres enfants de son âge; et qu'il passe donc une ou plusieurs années plus tôt ou plus tard à un cycle d'enseignement supérieur.

Le calcul de la contribution alimentaire jusqu'à un âge d'articulation offre l'avantage que vous calculiez un montant pour une période au-delà d'une seule année. L'inconvénient réside dans le fait que vous calculez ce montant pour une période plus longue en vous basant sur les revenus actuels.

Les professionnels opteront souvent pour un calcul jusqu'à un âge d'articulation, plutôt que pour un calcul d'année en année.

Si vous sélectionnez « **non** », le calculateur de contributions alimentaires calculera le coût des enfants au moment de la date de calcul. La contribution alimentaire qui en résulte, aura alors une validité d'une seule année. Un an plus tard, vous devrez à nouveau calculer le coût et la contribution alimentaire. L'enfant aura alors un an de plus.

Attention : toute modification ultérieure de « **Oui** » et de « **Non** » dans cette rubrique entraînera la remise à zéro des données saisies dans l'écran « Coordonnées des enfants » – rubrique « Type d'enseignement » (pas d'enseignement).

Pourcentage du coût supplémentaire à cause de l'hébergement partagé

Dans son étude « Mon enfant, enfant coûteux », le Gezinsbond a estimé à 30 % le coût supplémentaire de l'éducation d'enfants dans deux ménages au lieu d'un seul. Ce coût supplémentaire n'a pas encore fait l'objet de recherches scientifiques.

Vous pouvez donc déterminer librement le pourcentage de ce coût supplémentaire : soit moins, soit plus de 30 %, au moyen des touches fléchées. Si vous n'acceptez pas ce coût supplémentaire, vous pouvez le mettre à zéro.

Saisir les variables

Complétez les trois champs suivants au moyen des chiffres variables que vous trouvez sur <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>.

Cliquez au-dessus de l'écran sur « Aide » et choisissez « Chiffres variables (site Web de la Ligue des Familles) ».

Indice:	01/2021 134,60	0
Revenu d'intégration sociale pour personne isolée:	01/2021 958,91	0
Revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale:	01/2021	0
Revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante:	0442021 639,27	0
Seuil de pauvreté EU SILC 2018	1184,33	0

Indice : saisissez ici l'indice qui correspond avec le mois affiché en vert. (voir <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>)

Revenu d'intégration sociale pour personne isolée : saisissez ici le montant qui correspond avec le *mois affiché en vert*. (voir <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>)

Revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale : saisissez ici le montant qui correspond au *mois affiché en vert*. (voir http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite)

Revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante : saisissez ici le montant qui correspond au *mois affiché en vert*. (voir <u>http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite</u>)

Sélectionnez ces chiffres sur le site Web en cliquant avec le bouton gauche de la souris, sélectionnez audessus « Édition » - « Copier », retournez aux calculateur, cliquez dans le champ à compléter et appuyez simultanément sur la touche CTRL et la touche V (CTRL-V).

Coordonnées des parents

Coordonnées des parents		
Prénom du parent 1:	Christer	
Prénom du parent 2:	Mario	
		Suivant >
Saisissez ici les n e	oms des parents.	
Sélectionnez:	Suivant >	

Si vous souhaitez inclure des données personnelles étendues dans le rapport final (numéro de dossier, adresses), veuillez remplir les détails respectifs dans l'écran ci-dessous. Le code postal des deux communes doit être indiqué.

Salculateur de contributions alimentaires - Le G	ezinsbond et la Ligue des Familles		- 🗆 X
Fichier Aide			
Coordonnées des parents			
Numéro du dossier:			
Gestionnaire du dossier:			
Parent 1			
Prénom:	Christel		
Nom:			
Rue + n°:		 	
Code postal + localité:	4000 Liège		
Parent 2			
Prénom:	Mario		
Nom:			
Rue + n°:			
Code postal + localité:	6000 Charleroi		
< Précédent			Suivant >
Sélectionnez:	Suivant >		

S'il y a des champs rouges qui apparaissent à certains endroits, cela signifie que les données saisies sont erronées ou qu'aucune d'entre elles n'a été saisie. Si tel est le cas, saisissez les données exactes.

Revenus AVANT la séparation

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles -			
Données relatives aux revenus			
	Christel	Mario	
Revenus professionnels (sur une base annuelle)	MONTANTS SUR UNE BA	SE ANNUELLE EN EUROS	
Ensemble des revenus imposables du parent:	31430,25	22400,80	
+ contribution alimentaire fiscalement déductible (à 80%)	0,00 +	0,00 +	
+ forfait légal de frais professionel	0,00 +	0,00 +	
- Gesamtbetrag von Erstattung der Fahrtkosten vom Wohnsitz zum Arbeitsplatz	0,00 -	0,00 -	
+ exemption des déplacements domicile-travail	0,00 +	0,00 +	
+ revenus séparément imposables au taux d'imposition moyen de l'année en cours	0,00 +	0,00 +	
+ revenus séparément imposables au taux d'imposition moyen de l'année précédente	0,00 +	0,00 +	
+ déduction d'intérêts complémentaires pour nouvelle construction ou rénovation	0,00 +	0,00 +	
- revenus immobiliers nets selon la feuille d'imposition	0,00 -	0,00 -	
- précompte professionnel retenu	12847,00 -	7458,80 -	
- cotisation spéciale ONSS retenue	150,00 -	150,00 -	
- supplément fiscal du parent	0,00 -	0,00 -	
+ remboursement fiscal du parent	0,00 +	0,00 +	
Total des revenus professionnels nets (sur une base annuelle)	18433,25	14792,00	
	3322	5,25	
< Précédent		Suivant >	

Saisissez les revenus AVANT la séparation sur base de votre déclaration fiscale. A la différence du précalcul, il faut saisir ici les montants sur une base annuelle.

Allez à un autre champ au moyen de la touche « tab » ou de la souris. Pour retourner à un champ précédent, utilisez shift-tab ou la souris.

Sélectionnez :

Suivant >

Correction pour les enfants à charge fiscale

Données selon déclaration fiscale

Salculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles			- D X
Fichier Aide			
Correction pour les enfants à charge fiscalement			
	Christel		Mario
Données selon l'avertissement-extrait de rôle		MONTANTS SUR UNE	E BASE ANNUELLE EN EUROS
Revenus imposables globalement du parent (selon l'avertissement-extrait de rôle)		31430,25	22400,80
Situation matrimoniale (selon l'averlissement-extrait de rôle)	marié	•	marié
Taxe communale complémentaire (selon l'avertissement-extrait de rôle)		8,00 %	8,50 %
Quotité du revenu exemptée d'impôt du parent (selon l'avertissement-extrait de rôle)		9050	9050
Nombre d'enfants à charge fiscalement (selon l'avertissement-extrait de rôle)		2	
Quotité du revenu exemptée d'impôt des enfants (selon l'avertissement-extrait de rôle)		4240	0 =
Quotité du revenu exemptée d'impôt du parent et des enfants (selon l'avertissement-extrait de rôle)		13290	9050
Avantage fiscal pour enfant(s) à charge fiscalement (selon l'avertissement-extrait de rôle)		3791,88	2454,81
Données APRÈS séparation			
Revenus imposables globalement du parent (selon l'avertissement-extrait de rôle)		31430,25	22400,80
Situation matrimoniale (APRÈS séparation)	isolé	-	isolé
Quotité du revenu exemptée d'impôt du parent (APRÈS séparation)		9050	9050
Taxe communale complémentaire (APRÈS séparation)		8,00 %	8,50 %
Nombre d'enfants à charge fiscalement (APRÈS séparation)		0	0
Quotité du revenu exemptée d'impôt des enfants (APRÈS séparation)		0	
< Précédent		/	Sulvant >

Pour les deux parents, indiquez l'état civil, le pourcentage des taxes communales supplémentaires et le nombre d'enfants à des fins fiscales selon l'avis d'imposition.

Revenus APRES la séparation

2	Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles				
F	Chief Aide				
	Correction pour les enfants à charge fiscalement				
		Christel	Mario		
	Taxe communale complémentaire (selon l'avertissement-extrait de rôle)	8,00 %	8,50 %		
	Quotité du revenu exemptée d'impôt du parent (selon l'avertissement-extrait de rôle)	9050	9050		
	Nombre d'enfants à charge fiscalement (selon l'avertissement-extrait de rôle)	2 -	0 +		
	Quotité du revenu exemptée d'impôt des enfants (selon l'avertissement-extrait de rôle)	4240	0		
	Quotité du revenu exemptée d'impôt du parent et des enfants (selon l'avertissement-extrait de rôle)	13290	9050		
1	Avantage fiscal pour enfant(s) à charge fiscalement (selon l'avertissement-extrait de rôle)	3791,88	2454,81		
	Données APRÈS sénaration				
	Revenus imposables globalement du parent (selon l'avertissement-extrait de rôle)	31430,25	22400,80		
	Situation matrimoniale (APRÈS séparation)	isolé 🗸	isolé 🗸		
	Quotité du revenu exemptée d'impôt du parent (APRÈS séparation)	9050	9050		
	Taxe communale complémentaire (APRÈS séparation)	8,00 %	8,50 %		
	Nombre d'enfants à charge fiscalement (APRÈS séparation)	k −			
	Quotité du revenu exemptée d'impôt des enfants (APRÈS séparation)	5890			
	Quotité du revenu exemptée d'impôt du parent et des enfants (APRÈS séparation)	14940	9050		
	Avantage fiscal pour enfant(s) à charge fiscalement (APRÈS séparation)	477,68	2454,81		
	Correction de l'avantage fiscal pour enfant(s) à charge fiscalement (APRÈS séparation)	685,80	0,00		
	< Précédent		Suivant >		
		hond			

Indiquez la taxe communale complémentaire et le nombre d'enfants qui sont à charge sur le plan fiscal **APRÈS** la séparation.

Les taxes communale complémentaires peuvent être consultées pour chaque communale à l'adresse suivante : <u>https://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/taxe_communale</u>

Sélectionnez :

Suivant >

Avantages de toute nature

Voiture de société

ulateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles Aide		- 0
tages de toute nature		
	Christel	Mario
iture de société		
Avantage forfaitaire d'une voiture de société		
orfaitair		
Type de voiture de société	Pas de voiture	Pas de voiture
	 Voiture de petite taille 	 Voiture de petite taille
	 Voiture de taille moyenne 	Voiture de taille moyenne
	Voiture de grande taille	O Voiture de grande taille
Avantage réel d'une voiture de société		
êel		
La cylindrée en cc		
Kilomètres privés (annuels)		
Prix par kilomètre	0000	0,0000
Cash for car		
ash for car	/	
Valeur catalogue de la voiture de société tva inclus	0,00	
Carte essence	Avec carte essence	O Avec carte essence
	Sans carte essence	Sans carte essence
Montant annuel cash voiture de société	0,00	0,00
< Précédent		Suivant >

Si vous bénéficiez d'une *voiture de société*, vous avez trois possibilités pour calculer l'avantage:

- Basé sur l'avantage forfaitaire de la voiture de société.
- Basé sur l'avantage réel de la voiture de société en fonction du kilométrage parcouru et de la capacité du moteur.
- Sur la base de "Cash for car",

Avantage forfaitaire d'une voiture de société

Choisissez s'il s'agit d'une petite, moyenne ou grande voiture.

Avantage réel d'une voiture de société

alculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles ler Alde		-
rantanes de toute nature		
	Christel	Mario
		*
Voiture de société		
 Avantage forfaitaire d'une voiture de société 		
- Forfaitair	Pas de voiture	Pas de voiture
Type de voltare de societe	O Voiture de petite taille	○ Voiture de petite taille
	 Voiture de taille moyenne 	○ Voiture de taille moyenne
	O Voiture de grande taille	○ Voiture de grande taille
La cylindrée en cc Kilomètres privés (annuels) Prix par kilomètre		0
○ Cash for car		
Cash for car		
Valeur catalogue de la voiture de société tva inclus	0,00	0,00
Carte essence	O Avec carte essence	O Avec carte essence
	Sans carte essence	Sans carte essence
Montant annuel cash voiture de société	0,00	0,00
< Précédent		Suivant >

- Veuillez indiquer la cylindrée du moteur (en cm3) de la voiture de société.
- Indiquez le nombre de kilomètres parcourus à titre privé sur une base annuelle.

Cash for car

ulateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		_
ntages de toute nature		
	Christel	Mario
) Avantage réel d'une volture de société		
Réel		
La cylindrée en cc		
Kilometres prives (annuels)		
Prix par kilometre		0,0000
Cash for car		
Jash for car		
Carte accesso	0,00	0,00
	Avec carte essence	• Avec carte essence
Montant annuel cash voiture de société	Sans carte essence	Sans carte essence
Montant annual imposable Cash for car	0,00	0,00
Contribution personnelle pour usage privé annuel	0.00	0,00
Nontant imposable Cash for car après déduction de la contribution personnel pour usage privé annuel	0,00	0,00
Impôts annuels sur Cash for car	0,00	0.00
		0,00
antage d'une voiture de société par mois	0,00	0,00
		0,00
< Précédent		Suivant >

- Indiquez la valeur catalogue (TVA comprise) de la voiture de société.
- Indiquez si vous utilisez une carte essence de société.
- Inscrivez la contribution personnelle annuelle pour l'utilisation privée de la voiture de société.

Chèques repas - Ecochèques - chèques cadeaux

Salculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles		- 🗆 X
Fichier Aide		
Avantages de toute nature		
	Christel	Mario
Chèques repas		
Montant par chèque-repas	0,00	0,06
Nombre de jours traivaillés (annuellement)	0	0
Avantage net des chèques-repas par mois	0,00	0,00
Écochèques		
Montant (annuel)	0,00	0,00
Avantage des écochéques par mois	0,00	0,00
Chèques-cadeaux		
Montant (annuel)	0.00	0.00
Avantage chèques-cadeaux par mois	0,00	0.00
Usage privé du gsm du travail		
Crédit d'appel privé (par mois)	0,00	0,00
		0,00
< Précédent		Suivant >

Si vous bénéficiez de chèques de repas :

- Indiquez le montant par chèque de repas.
- Indiquez le nombre de jours travaillés sur une base annuelle.

Si vous bénéficiez de écochèques/:

• Indiquez le montant des écochèques sur une base annuelle.

Si vous bénéficiez de chèques-cadeaux/.

• Indiquez le montant des chèques-cadeaux dont vous avez besoin sur une base annuelle.

GSM- Assurance group – Avantages non récurrents liés aux résultats – Autres avantages

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles	- 0	×
Fichler Alde		
Avantages de toute nature		
	brietal	
	inisici walio	
Usage privé du gsm du travail		-
Crédit d'appel privé (par mois)	0,00	>
	0,00	
Assurance groupe / fond de pension (pensions extra-légales)		
Cotisation du traivailleur selon fiche de paie (par mois)	0,00	
Vous ne connaissez pas la colisation de l'employeur (= 2x colisation du travailleur)		
Cotisation de l'employeur selon la fiche annuelle de l'assureur (par mois)	0,00	
Avantage assurance groupe ou fond de pension par mois	0,00	
	0,00	
Avantages non récurrents liés aux résultats		
Montant (annuel)	0.00	_
Avantages non récurrents liés aux résultats MOIS	0,00	
	0,00	
Autres avantages de toute nature (annuel)		Π
	0,00	
		-
< Précédent	Suivant >	

Si vous avez un GSM professionnel:

• Saisissez le crédit d'appel que vous recevez chaque mois.

Si vous disposez d'une assurance de groupe ou d'un fonds sectoriel :

- Saisissez la contribution des employés sur une base mensuelle en fonction de la masse salariale.
- Cochez cette option si la contribution de l'employeur n'est pas connue.
- Inscrivez la contribution de l'employeur selon le relevé annuel sur une base mensuelle.

Si vous avez des avantages non récurrents lies aux résultats :

• Inscrivez **le montant sur une base annuelle**. Le montant de cet avantage figure sur la déclaration d'impôt sous les codes 1242-19 et 1243-18 ou 2242-86 et 2243-85 ou sur le compte individuel annuel.

Indiquez les montants des autres prestations de toute nature que vous recevez chaque année.

Sélectionnez :



Données relatives aux revenus APRES séparation (sur une base annuelle)

		Christel		Mario	
		Christer		Manu	
tevenus professionnels (sur une base annuelle)			MONTANTS SUR UNE BASE	ANNUELLE EN EUROS	
nsemble des revenus imposables du parent:		31430,25		22400,80	
contribution alimentaire fiscalement déductible (à 80%)		0,00	+	0,00	+
exemption des déplacements domicile-travail		0,00	+	0,00	+
revenus séparément imposables au taux d'imposition moyen de l'année en cours		0,00	+	0,00	+
revenus séparément imposables au taux d'imposition moyen de l'année précédente		0,00	+	0,00	+
déduction d'intérêts complémentaires pour nouvelle construction ou rénovation		0,00	+	0,00	+
revenus immobiliers nets selon la feuille d'imposition		0,00	-	0,00	-
précompte professionnel retenu		12847,00	-	7458,80	-
cotisation spéciale ONSS retenue		150,00	-	150,00	-
supplément fiscal du parent		0,00	-	0,00	-
remboursement fiscal du parent		0,00	+	0,00	+
orrection de l'avantage fiscal pour enfant(s) à charge fiscalement (APRÉS séparation)		685,80		0,00	
otal des revenus professionnels nets (sur une base annuelle)		19119,05		14792,00	
			33911,0	5	
wantages divers (sur une base annuelle)					
wantages divers:		0.00		0.00	
contribution personnelle relative aux avantages divers	0	0,00		0,00	



La contribution personnelle aux prestations en nature figure sur les fiches de paie mensuelles (pour le montant annuel, additionnez tous les montants mensuels) ou sur le relevé annuel individuel.

Si vous prévoyez une augmentation ou une diminution de revenus dans les 6 mois : remplissez le montant et choisissez un revenu plus élevé et un revenu moins élevé.

Remplissez les rubriques *capacité de gain supplémentaire - revenus non déclarés - signes et indications* le cas échéant.

Remplissez la section sur les revenus de la propriété, le cas échéant.

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles Elchier Alde		- 🗆 X
Données relatives aux revenus APRÈS séparation		
	Christel	Mario
Total des revenus immobiliers nets (sur une base annuelle)	0,00	0,00
Revenus mobiliers (sur une base annuelle)	0,00	
Revenus mobiliers:	0,00	0,00
- frais de recouvrement et de garde	0,00	0,00
- précompte mobilier	0,00	0,00
Total des revenus mobiliers nets (sur une base annuelle)	0,00	0,00
Interventions publiques (sur une base annuelle)	0,00	
Allocations familiales	2800,00	0,00
+ bourses d'études	0,00	0,00
Total des interventions publiques (sur une base annuelle)	2800,00	0,00
	2800.00	
Revenus annuels (l'ensemble de tous les revenus)	21919,05	14792,00
	36711,05	
< Précédent		Suivant >

Sélectionnez :

Revenus familiaux sur une base MENSUELLE

\$	Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des F	amilles			- 🗆 X
Fi	chier Aide				
	Revenus familiaux sur une base mensuelle				
		Christel	Mario	Les deux parents	
					A
	Revenus nets après correction des enfants fiscalement à charge	1593,25 +	1232,6	7 + 28 Danr	y Brams (danny.brams@gezins
	Avantages nets divers	0,00 +	0,0	- 0,00	- +
1	Revenu mensuel net en plus ou en moins prévu dans les 6 mois prochains	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Capacité de gain supplémentaire	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+ =
	Revenue non déclaré	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Signes et indices	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Revenus immobiliers	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Revenus mobiliers	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Avantage cohabitation (partage des coûts)	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Revenus résultant de la jouissance des biens de l'enfant	0,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Total des revenus	1593,25 +	1232,6	7] +	+
	- revenu d'intégration sociale/seuil de pauvreté		1295,91 🗸	958,91 -	2254,82
	= résultat après défalcation du revenu d'intégration sociale/seuil de pauvreté	=	297,34 =	273,76 =	571,10
	Répartition des revenus en pourcentage (après défalcation)	/	52,07 %	47,93 %	100,00 %
	Interventions publiques	,00 +	0,0	0 + 0,00	+
	Total des revenus y compris les allocations publiques	1593,25 +	1232,6	7] +	+
	< Précédent				Suivant >
	667				

Revenu d'intégration sociale

Tout parent divorcé à droit à une vie convenable. Telle est la raison pour laquelle nous prenons, pour chaque parent, le revenu d'intégration sociale en compte avant de procéder au calcul de la répartition proportionnelle des revenus. Vous pouvez choisir librement parmi trois revenus d'intégration sociale, le seuil de pauvreté ou de ne pas en tenir compte :

- Le revenu d'intégration sociale pour personne isolée (1^{er} chiffre)
- Le revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale (2^{ème} chiffre)
- Le revenu d'intégration sociale pour personne cohabitante (3^{ème} chiffre)
- Seuil de pauvreté (4^{ème} chiffre)
- Pas de considération (5^{ème} chiffre)

Dans la publication du Gezinsbond « Mon enfant, enfant couteux ?! », il est recommandé de choisir pour les deux parents le revenu d'intégration sociale pour personne isolée. Cela vaut également pour le parent qui supporte principalement la charge des enfants. Si vous choisissiez pour ce parent le revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale, vous tiendriez en fait deux fois compte des coûts des mêmes enfants communs. Alors que l'intention est précisément de réserver une partie des revenus exclusivement à la subsistance du parent même. Il est évident que cette prise en compte entraîne une légère modification de la répartition des revenus des parents au bénéfice de celui qui a le moins de revenus. Mais pourquoi alors ce choix parmi trois revenus d'intégration sociale ?

En optant pour un revenu d'intégration sociale pour personne avec charge familiale, vous pouvez en partie tenir compte des coûts d'éventuels d'enfants – non communs – qui font partie de la famille recomposée d'un parent divorcé.

En optant pour le revenu d'intégration sociale d'une personne cohabitante, vous pouvez partiellement tenir compte des économies d'échelle dont un parent divorcé bénéficie du fait que son nouveau partenaire a également un revenu.

Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue	des Familles			- 0	×
Fichier Alde					
Revenus familiaux sur une base mensuelle					
	Christel	Mario	Les deux parents		
					^
Revenu exonéré des frais d'enfant	0,00 -	0	.00 - 0,00 -		
Besoins minimaux des parents	0,00 -	0,00	- 0,00 -		
Besoin supplémentaire d'un isolé (Pareto)	958,91 1295,91	0	0,00 - 0,00 -		
Frais de logement supplémentaires	639,27 -	0	.00 - 0,00 -		
Obligations alimentaires pour relations antérieurs	1184,33				
Pension(s) alimentaire(s) partenaire(s)	0,00 -	0	.00 - 0,00 -		
Contribution(s) alimentaire(s) enfants	0,00 -	0	.00 - 0.00 -		
Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)	0,00 -	0	.00 - 0.00 -		
Autre partie du revenu exonéré	0,00 -	0	.00 - 0.00 -		H
Total exonéré du revenu pour le coût des enfants	0,00	C	0,00] - 0,00] -		
Sous-total du revenu disponible	1593,25	1232	,67 2825,92		=
Plafonnage du revenu					
I e nlafonnage selon le principe de Repard					
le principe de Renard					
Réduction du revenu disponible par le plafonnage du revenu	0,00	C	0,00		Н
Réduction di revenu disponible par épargne pour le parent même					•
< Précédent			S	iuivant >	
	/				

Besoin supplémentaire d'un isolé (selon Pareto group)

Selon l'EU-SILC 2018, sur une base mensuelle, le seuil de risque de pauvreté pour une personne seule est de 1 184,33 € et pour un couple sans enfant de 1 776,50 € ou 888,25 € par partenaire.

La différence entre une personné seule et une personne en couple est de 296,08 euros. Le coût supplémentaire pour vivre seul est donc de 296,08 euros.

Cochez la case si vous voulez en tenir compte.

ier Alde					
evenus familiaux sur une base mensuelle					
	Christel	Mario		Les deux parents	
Revenu exonéré des frais d'enfant	0,	.00 -	0,00 -	0,00 -	
Besoins minimaux des parents	1295,91	-	0,00 🗸 -	1295,91 -	
Besoin supplémentaire d'un isolé (Pareto)	0	,00 -	0,00 -	0,00 -	
Frais de logement supplémentaires	0	.00 -	0,00 -	0,00 -	
Obligations alimentaires pour relations antérieurs					
Pension(s) alimentaire(s) partenaire(s)	0,	.00 -	0,00 -	0,00 -	-
Contribution(s) alimentaire(s) enfants	0,	.00 -	0,00 -	0,00 -	
Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)	0,	.00 -	0,00 -	0,00 -	
Autre partie du revenu exonéré		.00 -	0,00 -	0,00 -	/
Total exonéré du revenu pour le coût des enfants	1295	.91 -	0,00 -	1295,91 -	
Sous-total du revenu disponible	297,	34	1232,67	1530,01	
Plafonnage du revenu					
Le plafonnage selon le principe de Renard	0				
le principe de Renard					
Réduction du revenu disponible par le plafonnage du reven	0	,00	0,00	0,00	
Réduction di revenu disponible par épargne pour le parent même					
< Prérédent				Suiva	nt >

Remplissez les autres montants à déduire des revenus :

• Frais de logement supplémentaires

Obligations alimentaires relations antérieures après déduction fiscale

- Pension(s) alimentaire(s) ex-partenaire(s) précédent(s)
- Contribution alimentaire(s) enfant(s) relation(s) antérieure(s)
- Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)
- Autre partie du revenue exonéré

Salculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue c	les Familles				Х
Fichier Aide					
Revenus familiaux sur une base mensuelle					
	Christel	Mario	Les deux parents		
Pension(s) alimentaire(s) partenaire(s)	0,00 -	0,00 -	0,00 -		Â
Contribution(s) alimentaire(s) enfants	0,00 -	0,00 -	0,00 -		
Charges de crédit (dans l'intérêt des enfants)	0,00 -	0,00 -	0,00 -		
Autre partie du revenu exonéré	0,00 -	0,00 -	0,00 -		
Total exonéré du revenu pour le coût des enfants	0,00 -	0,00] -	0,00 -		
Sous-total du revenu disponible	1593,25	1232,67	2825,92		
Plafonnage du revenu					
Le plafonnage selon le principe de Renard	0				
le principe de Renard					
Réduction du revenu disponible par le plafonnage du revenu	0,00	0,00	0,00		
O Réduction di revenu disponible par épargne pour le parent même					
Via spaarquote					=
Épargne en pourcentage pour le parent même	0,00	0,00			
Épargne absolue pour le parent même	0,00	0,00	0,00		
Disponible pour la consommation familiale	1593,25	1232,67	2825,92		-
< Précédent			Suivar	t >	
		/			

Plafonnage du revenu

 Plafonnage selon le principe de Renard/ Pour les revenus disponibles élevés, seuls 20 % des revenus supérieurs à 4 000 euros sont considérés comme disponibles pour le calcul des frais d'éducation des enfants.

L'épargne pour les parents eux/mêmes

Les coûts des enfants augmentent de façon linéaire avec les revenus des parents, sans aucun plafond. C'est surtout dans le cas des grands revenus que nous surestimons ainsi les coûts réels des enfants. Des familles qui ont de grands revenus, ne consomment généralement pas la totalité de leur budget. Vous pouvez librement choisir leur taux d'épargne – soit le pourcentage de leurs revenus qu'ils épargnent. Pour calculer les coûts des enfants à un niveau plus réaliste, vous pouvez exclure de la consommation une partie des revenus. Vous pouvez faire cela en termes d'un pourcentage ou d'un chiffre absolu. Cela vous permet de réserver une partie des revenus à l'épargne personnelle du parent pour lui-même et non pas pour les enfants.

Attention : vous ne pouvez utiliser cette option dans le but de sous-estimer délibérément les coûts des enfants à la seule fin de manipuler la contribution alimentaire dont le parent aux plus grands revenus est redevable, en la minimisant. Aussi, dès que vous voulez activer cette option, l'écran affichera-t-il un avertissement pour attirer votre attention sur le fait que vous risquez d'influencer fortement les coûts des enfants. Choisissez entre :

- Epargne en pourcentage pour le parent lui-même, ou
- Epargne absolue pour le parent lui-même

Dans les champs blancs, vous pouvez saisir le pourcentage des revenus mensuels nets qui sera mis en épargne pour le parent lui-même.

Ex. Vous avez un revenu net de 1000 euros et vous épargnez chaque mois 200 euros : saisissez alors **20 %**. Vous pouvez également saisir le montant de l'épargne en chiffres absolus : saisissez alors 200 euros. **Appuyez ensuite sur la touche TAB pour passer à un champ suivant et pour visualiser les modifications apportées aux champs.**

Attention : Un taux d'épargne élevé peut influencer fortement le calcul définitif.

Le calcul des coûts des enfants après la prise en compte du revenu d'intégration sociale

Certains professionnels estiment qu'il convient de calculer les coûts des enfants après déduction des revenus d'intégration sociale. Ainsi, dans le calcul des coûts, vous tenez compte d'une partie des revenus que vous réservez aux besoins personnels. Si tel est également votre avis, vous pouvez saisir le montant du revenu d'intégration sociale en tant que montant d'épargne absolu. Dans le calcul des coûts des enfants, les revenus familiaux seront dès lors diminués de deux fois le revenu d'intégration sociale.

Sélectionnez :

Suivant >

Gezinsbond

Saisir les coordonnées des enfants

Scalculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles -		X
Fichier Alde		
Coordonnées des enfants Hébergement (en %) chez		
Enfant Nom jj/mm/aaa Christel Mario Type d'enseignement		
1 Marie 03/12/2008 25,00 75,00 Pas d'enseignement	-	
2 Jean 04/05/2015 50.00 Pas d'enseignement	-	
< Précédent Suivant :	•	
Gezinghande		

Dans le présent schéma, vous pouvez saisir pour chaque enfant : le nom, la date de naissance, le type d'hébergement (qui, à l'ouverture, est par défaut à 50 %) et le type d'enseignement (orientation).

😹 Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles —							
Fichier Aide							
Coordonnées des enfants	Date de naissance	Héberge	ement (en %) chez	Marin	Tune d'ansairnement		
Emant Nom	03/12/2008	25,00	, , , , , , , , , , , (,	75,00 Inseign. matern	el 3e année	V	

Dans l'exemple, Marie (née le 3^{ème} décembre 2008) séjourne à 75 % chez le père. Lorsque vous saisissez le pourcentage du parent 1 (Mario, en l'occurrence), celui du parent 2 (Christel en l'occurrence) s'affiche automatiquement. Vous pouvez modifier le type d'hébergement de séjour au moyen du bouton coulissant, tandis qu'un peaufinage est possible au moyen des touches fléchées de votre clavier.

Type d'enseignement

Si, dans l'écran initial, vous n'avez **pas** choisi de saisir vous-même un âge d'articulation, vous pouvez saisir dans le présent écran le *type d'enseignement suivi* en cliquant sur la liste de sélection dans le dernier champ sous « **Type d'enseignement** ».

C'est important pour le calcul des frais d'études.

Vous pouvez opérer votre choix au moyen de la flèche.

Salculateur de contributions alimentaires	- Le Gezinsbond et la Ligue des Fan	villes	- 🗆 X
Fichier Aide			
Coordonnées des enfants Enfant Nom	Dale de naissance jj/mm/aaaa	Hébergement (en %) chez Christel	Mario Type d'enseignement
1 Marie 2 Jean	03/12/2008	25.00	5.00 Enseign. matemel 3e année Pas d'enseignement Enseign. matemel 1e année Enseign. matemel 2e année Enseign. matemel 3e année Enseign. prim. 1e ann. Enseign. prim. 2e ann. Enseign. prim. 3e ann. Enseign. prim. 4e ann. ▼

Gezinsbond

Si, dans l'écran initial, vous avez choisi de saisir **vous-même** l'âge d'articulation, vous pouvez saisir dans le dernier champ sous « **Type d'enseignement** » l'enseignement suivi dont il faut prendre en compte le coût moyen.

Scalculateur de contributions alimentaires - Le Gez	zinsbond et la Ligue des Familles	\backslash	-	Х
Fichier Aide				
Coordonnées des enfants Enfant Nom	Date de naissance ji/mni/aaaa Christel	Hébergement (en %) chez Maric	o Type d'enseignement	
1 Marie	03/12/2008 25,00 04/05/2015 50,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Pas d'enseignement Pas d'enseignement Moyenne école matemele Moyenne d'enseign. sec. général Moyenne d'enseign sec. professionnel Moyenne d'enseign sec. artistique Moyenne d'enseign sec. technique Enseign. sup. 1 cycle à domicle	

Attention : si vous voulez par la suite modifier la saisie de l'âge d'articulation (« Oui » et « Non » dans l'écran initial) cela entraînera la remise à zéro des données saisies dans la présente rubrique (pas d'enseignement). Veillez donc á opérer le choix correct.

Sélectionnez : Suivant >

L'âge d'articulation pour les enfants

ś	Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles									
	Âge charnière pour enfants									
	Enfant	Nom	Date de naissance jj/mm/aaaa	Âge date de calcul	Âge chamière					
	1	Marie	03/12/2008	12,00	12,00 +					
	2	Jean	04/05/2015	5,59	5,59 +					

Cet écran sera seulement affiché si vous avez choisi, dans l'écran initial, de saisir **vous-même** l'âge d'articulation des enfants. Adaptez puis

Suivant >

Répartition des frais

Les dépenses familiales se composent de plusieurs catégories de coûts. Dans le calculateur de contribution alimentaire, nous utilisons par défaut les mêmes catégories de coûts que dans les études scientifiques du professeur Roland Renard :

Logement Energie & équipements d'utilité publique Alimentation, boissons & soins du corps Vêtements & chaussures Soins de santé Transport Communication Culture & loisir

Choisissez le ratio de coûts que vous souhaitez utiliser (Flandre, Belgique, Bruxelles, Wallonie ou le ratio de coûts utilisé dans le simulateur de Pareto).

Si vous souhaitez déterminer vous-même le ratio des coûts (par exemple, énergie, logement, alimentation, vêtements, soins de santé, transport, culture, épargne), vous pouvez le faire dans cet écran également :

Sichier	🛓 Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles — 🗌 X									
Tioner	AIGE									
Répar	tition des frais									
	Région:	O Flandre	O Belgique	O Bruxelles	Wallonie	○ Pareto				
	Remise à zéro									
	Logement:	28,6765 %	28,9018 %	33,3646 %	27,8614 %	28,9020 %	9448,09			
	Énergie & équipements d'utilité publique:	5,7333 %	6,3489 %	6,7650 %	7,3073 %	6,3490 %	2477,98			
	Alimentation, boissons & soins du corps:	17,9104 %	17,9830 %	18,5103 %	17,9418 %	20,3760 %	6084,25			
	Vêtements & chaussures:	7,7865 %	6,8709 %	5,0063 %	5,8474 %	10,4600 %	1982,91			
	Soins de santé:	5,4432 %	5,5634 %	6,0957 %	5,6049 %	5,5630 %	1900,68			
	Transport:	13,9563 %	14,9948 %	14,7259 %	16,9252 %	14,9950 %	5739,51			
	Communication:	2,9056 %	2,9578 %	3,0728 %	3,0133 %	2,9580 %	1021,84			
	Culture & loisir:	17,5882 %	16,3794 %	12,4594 %	15,4987 %	10,3970 %	5255,77			
1	TOTAL:	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	100,0000 %	33911,05			
F	Total des revenus familiaux pour consommation:		2	825,92						
	< Précédent						Suivant >			

Ici, vous pouvez saisir les pourcentages de votre répartition des frais mensuels pour les différentes rubriques.

Attention : le TOTAL doit être égal à 100 % !

Par défaut, ces chiffres donnent les pourcentages selon la « méthode Renard » ; pour retourner à ces chiffres (après d'éventuelles modifications apportées par les utilisateurs), vous appuyez sur le bouton de « remise à zéro ».

Les utilisateurs qui désirent adapter ces pourcentages, trouveront pour l'ensemble des dépenses des chiffres de référence plus actuels sur : http://www.citoyenparent.be/Public/mouvement/Minisite.php?ID=30071#minisite.

Vous pouvez également répartir les frais en chiffres absolus : Attention : il se peut que, à la suite d'erreurs d'arrondissement, vous deviez parfois adapter un ou plusieurs postes de frais avec 0,01 euro. Vous devez veiller à ce que le total de tous les postes de frais soit toujours égal à 100 %, également quand vous exprimez les différents postes de frais en chiffres absolus.

Sélectionnez :

Suivant >

Si, dans l'écran initial, vous avez choisi de déterminer vous-même les « **Coûts supplémentaires** », l'écran suivant apparaîtra :

Coûts supplémentaires des enfants

Lalculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles — 🗌 X											Х		
Fichier Aide													
Coût supplémentaire des enfants													
Enfant	Nom	Logement:	Énergie:	Alimentation:	Vêtements:	Santé:	Transport:	Communication:		Culture:			
1	Marie	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	•			
2	Jean	Oui	Non	Non 💌	Oui 🔻	Non 🔻	Oui 🔻	Oui 💌	Non	-			
	< Précédent								Suivant >				

Éduquer des enfants dans deux ménages coûte plus cher que dans un seul ménage. Des parents divorcés doivent donc faire face à un certain nombre de doubles frais et qui se recouvrent partiellement. Ainsi doivent-ils tous deux faire un investissement supplémentaire dans une infrastructure de qualité pour bien accueillir les enfants. Le logement des deux parents sera suffisamment grand pour y héberger les enfants de manière alternée. Les deux parents doivent également disposer d'une voiture familiale suffisamment grande pour transporter leurs enfants. Même le réfrigérateur et le congélateur doivent convenir aux besoins d'une famille et non pas à ceux d'une personne isolée.

En outre, les deux parents doivent-ils prévoir un lit, une garde-robe et un bureau pour leurs enfants. En plus, des parents divorcés doivent acheter deux exemplaires de certaines choses. Tout cela pour éviter un véritable déménagement hebdomadaire. On peut difficilement demander aux enfants de débrancher chaque semaine leur ordinateur et leur installation de musique chez l'un parent pour les réinstaller le même jour chez l'autre parent. Du moment que les moyens financiers le permettent un tant soit peu, chaque parent achètera donc un ordinateur et une chaîne stéréo. Voire peut-être même une bicyclette, si les deux parents vivent à des endroits très éloignés l'un de l'autre. Par souci de facilité, les deux parents achèteront de préférence aussi en double des produits destinés à l'hygiène personnelle (par ex. une brosse à dents), mais aussi des vêtements, des chaussures et des jouets.

Des parents divorcés doivent souvent supporter en outre des frais de déplacement supplémentaires. D'abord : les séjours alternés chez les deux parents (surtout quand ils vont vivre à grande distance l'un de l'autre). Mais aussi les distances entre la maison et l'école et entre la maison et les infrastructures sportives peuvent augmenter fortement. Les parents ne peuvent en effet pas envoyer leurs enfants de manière alternée à une école ou à un centre sportif dans leur propre voisinage. Les enfant ne peuvent fréquenter qu'une seule école et un seul club sportif.

Vous pouvez choisir les postes de frais auxquels vous appliquez les coûts supplémentaires, conformément au pourcentage des coûts supplémentaires choisi et enregistré. Nous constatons sans doute un coût supplémentaire pour les postes vêtements/chaussures et transport/communication. Il n'y en aura probablement pas pour l'énergie, la nourriture et les soins de santé, ni non plus pour la culture/détente et pour l'épargne. Si vous estimez que ces postes font également l'objet d'un coût supplémentaire, vous pouvez l'indiquer. Si vous voulez que le coût supplémentaire soit appliqué, vous modifiez « **Non** » en « **Oui** ».

Sélectionnez :

Répartition des interventions publiques (sur une base mensuelle)

Si, dans l'écran initial, vous avez choisi de répartir vous-mêmes les intervention publiques (allocations familiales, bourses d'études), l'écran ci-dessous s'affichera :

📓 Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Familles 🦳 🗆												
Fichier Aide												
Répartition des interventions publiques (sur une base mens	suelle)											
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·												
Allocations familiales Bourses d'études												
Enfant	Christel	Mario	Les deux parents									
1 Marie	150,00	0,00	150,00									
	R9 33	0.00	00.00									
	0,55	0,00	83,33									
	\backslash											
	\backslash											
	\backslash											
	233,33	0,00	233,33									
ALLOCATIONS FAMILIALES À RÉPARTIR:	233,33	0,00	233,33									
	X											
< Précédent	$/ \setminus$		Suivant >									
/	\	\										

Ici, vous pouvez saisir au moyen des onglets la répartition des interventions publiques pour les différents enfants (montants mensuels en euros).

Attention : le total du montant en bas doit être égal à celui qui avait été saisi dans l'écran des « Données quant aux revenus ».
Coût des enfants AVANT séparation

Salculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond	et la Ligue des Familles		-		Х
Fichier Aide					
Coût des enfants AVANT sénaration					
cour des cindits minit separation					
Marie Jean					
K	Les coûts adaptés seront encore augmentés s	i un surcoût est appliqué dans cette rubrique			Ê
Coefficient servant au calcul				_	
					=
Le coefficient ordinare est 0,2171.					
Coordonnées de l'enfant					Н
Marie est né(e) le 03/12/2008, âgé(e) de 12,00 ans le 0	3/12/2020. [pas d'enseignement]				
Le coût primaire réel (lié à l'hébergement + nou lié à l'hé	ébergement) pour Marie est de 478,60 euros.				
Coûts de l'enfant				_	
	Coût calculé	Modifier le coût calculé	Coût modifié selon le hudget		
Frais liés à l'hébergement			ood mound solor is staget		
	\backslash				
Logement	133,34	Frais à définir soi-même	133,34		
		4			
	\backslash				
Énergie et équipements d'utilité publique	34,97	Frais à définir soi-même	34,97		
Alimentation, boissons et soins du corps		🔲 Frais à définir soi-même	85,87		Ţ
		L			
< Précédent	/	\backslash	Suivant	>	
	/	\backslash			
			~ / /		_
	/	\backslash			

Le présent écran vous permet, par le biais des onglets, d'adapter individuellement pour chaque enfant les frais liés à l'hébergement.

L'adaptation se fait à l'aide du bouton coulissant, le peaufinage au moyen des touches fléchées de votre clavier.

En bas de cet écran, vous pouvez indiquer par enfant s'il y a des coûts spécifiques (sur une base mensuelle) pour la garde d'enfants, les frais médicaux (supplémentaires). Vous pouvez indiquer si de l'argent de poche est donné et si des economies sont faites pour l'enfant. Un coût définir soi-même peut être saisie ici. Vous pouvez définir vous-même les coûts des études.



Coût des enfants APRES séparation

📓 Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue	des Familles		- 🗆 X
Fichier Aide			
Départition des frais des enfants			
Reputation des mais des enfants			
Marie Jean			
	Répartir les frais entre les parents au moyen des barre	es de défilement : grandes modifications au	
m m	oyen du bouton gauche de la souris, reglage de precisi	on au moyen des touches flechees du clavier	
Coefficientservant au calcul			
Le coefficient ardinaire est 0,2171 et le coefficient majoré est 0,282	2. Le pourcentage du coût supplémentaire est 30	,00 %.	=
Coordonnées de l'enfant			
Coordonnees de remaine			
Marie est né(e) le 03/12/2000 âgé(e) de 12,00 ans le 03/12/2020.	[pas d'enseignement]		
Le coût primaire réel (lié à l'hébergement + non lié à l'hébergement) pour Marie est de 529,81 euros.		
Coûts par parent			
Répartition des frais liés à l'hébergement	Christel	Mario	Les deux parents
ogement *	50,00 %	50,00 %	
	79,97	79,97	159,94
	25,00 %	75,00 %	
Énergie et équipements d'utilité publique	8,74	26,23	34,97
Alimentation, boissons et	25,00 %	75,00 %	
soins du corps	21,47	64,40	85,87
< Précédent			Suivant >
	\backslash		

Dans cet écran, vous pouvez saisir les coûts individuels liés à la ésidence, les coûts non liés à la résidence et les coûts spécifiques pour chaque enfant séparément après la séparation et les répartir via les onglets.

Vous pouvez ajuster vous-même le coût calculé en utilisant les curseurs jusqu'à ce que le pourcentage souhaité soit atteint. Par défaut, ce curseur est réglé sur 50% pour les deux parents. Vous pouvez affiner le pourcentage en cliquant sur le curseur, puis en utilisant les courbes <- et ->.

Dans l'exemple ci-dessous, Christel supporte la totalité des coûts des vêtements et des chaussures de Marie.

r Aide				/			
artition des frais des enfants			/	/			
rie Jean		70.07	/		70.07	(50.04	
		79,97			79,97	159,94	
Énergie et équipements d'utilité publique	25,00 %			· · · · · ·	75,00 %		
		8,74	/		26,23	34,97	
Alimentation, boissons et	25,00 %		/	· · · 🗸 ·	75,00 %		
soins du corps		21,47			64,40	85,87	
		110.19			170.60	200.70	
				L	170,00	200,70	
Repartition des frais non lies a l'hébergement		1					⋪
	100,00 %				0,00 %		
Vetements et chaussures *		33,57			0,00	33,57	
	50,00 %		\bigtriangledown		50,00 %		
Soins de santé		13,41			13,41	26,83	
	50,00 %		\bigtriangledown		50,00 %		
Transport *		48,58			48,58	97,16	
	50.00 %		\bigtriangledown		50.00%		
Communication *		8,65			8,65	17,30	
					/		
< Précédent				/		Suivant >	
	_						

Pour atteindre le bas ou le haut de cet écran, utilisez la barre de défilement à droite.

Sélectionnez :

Suivant >

Estimation de l'avantage fiscal de la déduction de la contribution alimentaire

La déduction des contributions alimentaires dans la déclaration fiscale permet au parent débiteur de bénéficier d'un avantage fiscal. Cet avantage dépend du niveau du revenu professionnel, mais aussi de la taxe communale complémentaire.

Si vous ne souhaitez pas prendre en compte cet avantage fiscal, cochez "Non". Si vous utilisez un compte enfant, cochez "Oui".

Pour calculer l'estimation de cet avantage fiscal, vous saisissez dans l'écran ci-dessous la taxe communale complémentaire pour les deux parents. (voir : <u>https://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/taxe_communale</u>)

Salculateur de contributions alimentaires - Le Gezi	insbond et la Ligue des Familles					- 🗆 X
Fichier Aide			\mathbf{i}			
Estimation de l'avantage fiscal (SUPPLÉM	ENTAIRE) émanant de la déduc	tion des contributions	alimentaires			
Les parents utilisent-ils un compte-enfant?			0 Oui 🖌	Non		
Voulez-vous tenir compte de l'avantage fiscal de la de	duction fiscale des contributions alimenta	iires?	Oui	Non		
	Christel				Mario	
Revenu professionnel mensuel imposable (exclusivement le revenu professionnel)		2619,19			1866,	73
Taux d'imposition marginal		50,00 %			45,	00 %
Taxe communale complémentaire	٠ ٩	8,00 %			8,5	50 %
Enfant	Contribution SUPPLÉMENTAIRE TO)DO Eigen bijdrage	Avantage fiscal	Contribution SUPPLÉMENTAIRE	TODO Eigen bijdrage	Avantage fiscal
Marie	-96,27	-141,30	41,59	96,27	-107,73	0,00
Jean	-48,55	-97,89	20,97	48,55	-97,89	0,00
TOTAL:	-144,82	-239,19	62,56	144,82	-205,62	0,00
Revenus professionnels mensuels nets		1593,25			1232,	67
Revenus mensuels nets		1655,81			1232,	67
apres l'avantage fiscal						
< Précédent						Suivant >

Sélectionnez :	Suivant >

Enregistrement du rapport final

🛓 Calculateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la Ligue des Far	nilles		- 🗆 X
Fichier Aide			
Résultat du calcul			
Résultat final Résultat par enfant Résultat par type de frais			
Ouel est le coût mensuel de l'ensemble des enfants ?			A
Frais élémentaires:	965,69		
Enseignement:	0,00	MONTANTS SUR UNE BASE MENSUELLE EN EUROS	
Accueil d'enfants :	0,00		
Frais (médicaux) supplémentaires:	0,00		
TOTAL: €	965,69		
Combien chaque parent paie-t-il par mois ?			
	Christel	Mario	Les deux parents
(a)	€ 469,14	€ 496,54 €	965,69
Combine d'interventions subliques chaque parent ressit il par meis 2			
Complen d'interventions publiques chaque parent reçoit-il par mois ?			
	Christel	Mario	Les deux parents
Allocations familiales:	233.33	0.00	233.33
Bourses d'études:	0.00	0.00	0.00
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants:	0.00	0.00	0.00
			
< Précédent	Faites le rapport	S	auvegarder le calcul
	×		

Cet écran final vous permet de dresser et imprimer éventuellement un rapport global à l'aide du bouton « **Faites le rapport** » en bas.

Le Choisissez un nom et un endroit pour vot	tre rapport X
Save In: Documents	
gnutls Kinderen ;	aan zet.pdf
Aangepaste Office-sjablonen	
Adobe	-
My Pictures	
Downloads	
My Music	
My Videos	
File Name:	
Files of Type: Fichiers PDF	-
	Save Cancel
Christol	Mario
Saisissez un nom de fichier.	
Inregistrez ce fichier dans un répertoire facile à retro	ouver (par ex. Mes documents).

Sélectionnez « **Enregistrer** » et le logiciel créera un fichier PDF qui comprendra le rapport de l'ensemble du calcul.

Si vous souhaitez consulter ou modifier vos calculs par la suite, choisissez : **Sauvegarder le calcul** (comme fichier xml), donner un nom au calcul et choisir "Sauvegarder".

📓 Choisissez un nom et un endrøit	×
Save In: Bureaublad	
Nacalculatie.xml	
Postcalcul.xml	
Précalcul.xml	
Voorcalculatie.xml	
File <u>N</u> ame:	
Files of Type: Fichiers XML	•
_	Save Cancel

Ou, si vous voulez plus tard consulter ou adapter vos calculs, sélectionnez : **Fichier, Sauvegarder comme** (comme fichier xml) et donnez un nom à vous calculs.

Le Gezinsbo	ond et la Ligue <u>des Famili</u> es		- 🗆 X
Fichier Aide			
Nouveau			
Sauvesarder comme			
Fermer at par opfant Déguitat par turo	do frain		
Resultat par emaint Resultat par type			
Quel est le cour mensuel de l'ensemble des enfant	s ?		
Frais élémentaires	600.61		
Enseignement:	0.00	MONTANTO CUD UNE DAGE MENCUEU E	ENEUROS
	0,00	MONTANTS SOR ONE DASE MENSOLLLE	EN LONOS
Accuent demants .	0,00		=
Frais (medicaux) supplementaires:	0,00		
TOTAL:	€ 690,61		
Combien chaque parent paie-t-il par mois ?			
	Christel	Mario	Les deux parents
		mano	Los deux parents
	(a) € 335,51	€ 355,11	€ 690,61
	\sim		
Combien d'interventions publiques chaque paren	t recoit-il par mois ?		
	Christel	Mario	Les deux parents
Allocations familiales:	407.24	0.00	497.24
Bourses d'études:	0.00	0,00	0.00
Avantado ficcal pour l'accuoil d'onfante:	0,00	0,00	0,00
Availage iscar pour l'accueil d'enfants.	0,00	0,00	0,00
< Précédent	Faites le rap	port	Sauvegarder le calcul

Pour rouvrir ce fichier après le lancement du logiciel, vous choisissez : **Fichier**, **Ouvrir**. Sélectionnez ensuite le fichier xml que vous aviez enregistré et sélectionnez de nouveau : **Ouvrir**.



L'écran vous offre, dans les différents écrans partiels du résultat du calcul, la possibilité de choisir entre :

	Linux des FreeDire		_
uiateur de contributions alimentaires - Le Gezinsbond et la l	Ligue des Families		- 🗆
Ilta du calcul uitat final (Résultat par enfant) Résultat par type de frais)			
uel est le coût mensuel de l'ensemble des enfants ?			
Frais élémentaires:	600.61		
	0.00	MONTANTS SUD TWE RASE MENCIELLE EN E	UPOS
Accueil d'enfants	0,00	PIONIANTS SOL ONE BASE PILNSOLLEE EN E	0.00
Frais (médicaux) supplémentaires:	0.00		
	0,00		
FOTAL:	€ 690,61		
mbien chaque parent paie-t-il par mois ?			
	Christel	Mario	Les deux parents
(a)	€ 335,51	€ 355,11	€ 690,61
mbien d'interventions publiques chaque parent reçoit-il	par mois ?		
	Christel	Mario	Les deux parents
Allocations familiales:	497,24	0,00	497,24
Bourses d'études:	0,00	0,00	0,00
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants:	0,00	0,00	0,00
	Follow In success		Companying to polari

... ou le résultat par enfant...

hier Aide	t la Ligue des Familles		-
Résultat du calcul			
Résultat final Résultat par enfant Résultat par type de fra	ais		
Marie Jean			
Marie est né(e) le 03/12/2008, âgé(e) de 12,00 ans le	03/12/2020. [pas d'enseignement]		
	Christel	Mario	Les deux parents
	UTING	WIGHTO .	Eco doux parento
Répartition de l'ensemble des frais:	€ 183,52	€ 203,12	€ 386,64
Pénartitian dos frais nots:	Ê 0.00	£ 0.00	£ 0.00
(sur base de la répartition des revenus)	0,00	0,00	0,00
Allocations familiales:	€ 328,25 -	€ 0,00 -	€ 328,25 -
Bourses d'études :	€ 0,00 -	€ 0,00 -	€ 0,00 -
Avantage fiscal pour l'accueil d'enfants:	€ 0,00 -	€ 0,00 -	€ 0,00 -
RÉSULTAT:	€	€ 179,06	€ 0,00
Christel devrait payer a Mario une contribution aliment	aire de 179,06 euros pour Marie.		

... ou le résultat par type de coût...

lculateur d er Aide	de contributions	alimentaires - Le G	ezinsbond et la Li	gue des Familles				- [
sultat du	ı calcul							
suitat fina	Résultat par	enfant Résultat p	ar type de frais	•				
ulture C	ommunications Logement	Accueil d'enfants	Frais d'études Énergie	Frais supplémentaires	Argent de poche Autre (à Alimentation	a définir soi-même) Épargr Santé	ne pour l'enfant Vêtements	Transport
Logemen	ıt							
Enfant	Nom			Christel		Mario		Les deux parents
1	Marie				58,36		58,36	116,72
2	Jean				45,88		45,88	91,76
					104.24		104,24	208,48
<	Précédent				Faites le	rapport		Sauvegarder le calcul

Sommaire

Lecture des fichiers d'aides	01
Introduction	
De quoi avez-vous besoin pour calculer une contribution alimentaire?	05
Comment ce logiciel fonctionne-t-il?	05
Comment lancer les calculs?	05
Lancement de la page de travail (écran initial)	07
Choix entre "Précalcul" ou "Postcalcul »	
Procédure du "Précalcul"	09
Coordonnées des parents	
Revenus moyens mensuels nets	14
Avantages de toute nature	17
Autres revenus	
Revenus familiaux sur une base mensuelle	24
Coordonnées des enfants	
L'âge d'articulation pour les enfants	
Répartition des frais	
Coûts supplémentaires des enfants	
Répartition des interventions publiques (sur une base mensuelle)	
Répartition de frais des enfants AVANT séparation	
Répartition de frais des enfants APRES séparation	
Estimation de l'avantage fiscal de la déduction de la contribution alimentaire	40
Résultat du calcul	
Enregistrement du rapport final	
Résultat final	
ou le résultat par enfant	
ou le résultat par type de coût	
Procédure du "Postcalcul"	
Coordonnées des parents	
Revenus AVANT la séparation	51
Correction pour les enfants à charge fiscale	
Revenus APRES la séparation	53
Avantages de toute nature	
Données relatives aux revenus APRES séparation (sur une base annuelle)	
Revenus familiaux sur une base mensuelle	61
Coordonnées des enfants	
L'âge d'articulation pour les enfants	
Répartition des frais	
Coûts supplémentaires des enfants	
Répartition des interventions publiques (sur une base mensuelle)	
Coût des enfants AVANT séparation	
Coût des enfants APRES séparation	
Estimation de l'avantage fiscal de la déduction de la contribution alimentaire	
Résultat du calcul	
Enregistrement du rapport final	
Résultat final	
ou le résultat par enfant	
ou le résultat par type de coût	